

Strategis

BUREAU DU
SURINTENDANT DES FAILLITES

Aide

Quoi de neuf

Carte du site

Opinion

Contexte

English

Passer à

[Menu principal](#)[Le marché : services, lois et règlements](#)[Bureau du surintendant des faillites](#)**Recherche** dans Strategis

Auteur - Industrie Canada - Direction générale de la réglementation d'entreprise - Direction de la politique des lois commerciales

Date de diffusion -
1998-03-16

Rapport sur les consultations du Comité consultatif de la faillite et de l'insolvabilité

Sommaire

Objectifs

Le Comité consultatif de la faillite et de l'insolvabilité (CCFI) a été créé par Industrie Canada en 1993 pour servir d'organe de consultation auprès des intervenants du secteur privé intéressés par les questions de faillite et d'insolvabilité. Industrie Canada a sollicité les avis et les conseils du Comité sur des questions de politique touchant à la faillite et à l'insolvabilité, au cours de la période où le Comité a été actif, soit en 1993-1994. Le processus de consultation du CCFI a mené à l'élaboration du Projet de loi C-5, qui a modifié la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* et la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, entrées en vigueur le 25 avril 1997.

Le présent rapport vise principalement à évaluer si le processus du CCFI a constitué un moyen efficace, pour Industrie Canada, d'élaborer des propositions de principe touchant aux lois sur l'insolvabilité, à déterminer si tous les intervenants intéressés par ces lois ont été adéquatement représentés et ont pu participer pleinement au processus et faire valoir leur point de vue et, enfin, à préciser quelles améliorations pourraient être apportées en vue de la prochaine ronde de consultations qui doit débuter en 1998.

Méthodologie

Environ 50 organismes et 225 personnes ont participé aux consultations du CCFI. Dans le but de recueillir des renseignements sur ce processus, un questionnaire confidentiel bilingue, à remplir soi-même, a été posté, en juillet 1997, à chacun des participants du CCFI. Le taux de réponse a été de 31 %, ce qui est un bon résultat pour un questionnaire envoyé par la poste.

L'une des limites de cette étude est qu'elle n'a rejoint que des personnes ayant participé au processus de consultation du CCFI. Il ne faudrait donc pas supposer que les résultats peuvent être projetés à l'ensemble des parties intéressées à la législation sur la faillite et l'insolvabilité.

Profil des répondants

Les répondants au questionnaire comprenaient des représentants d'associations, des gouvernements fédéral et provinciaux, ainsi que d'autres organismes ou personnes. Les associations défendaient les intérêts de diverses industries, des syndicats, des créanciers/prêteurs, des avocats, des consommateurs et d'autres groupes. Les associations

Table des matières

- ❖ [Sommaire](#)
 - ❖ [Résumé des recommandations](#)
 - ❖ [Introduction](#)
 - ❖ [Méthodologie](#)
 - ❖ [Constatations](#)
 - ❖ [Profil des répondants](#)
 - ❖ [Avantages d'une participation au processus du CCFI](#)
 - ❖ [Modifications possibles au processus du CCFI](#)
 - ❖ [Évaluation du processus du CCFI de 1993-1994](#)
 - ❖ [Conclusions et recommandations](#)
- ### Appendices
- ❖ [Appendice A. Questionnaire d'enquête](#)
 - ❖ [Appendice B. Réponses \(scores bruts et pourcentages\) aux questions quantitatives](#)
 - ❖ [Appendice C. Analyse par recoupements](#)

industrielles évoluaient dans les services, la fabrication, le commerce de détail et de gros, ainsi que dans d'autres secteurs.

98-05515/

Avantages de la participation au processus du CCFI

Les répondants furent invités à préciser s'ils participeraient aux consultations futures et si le processus avait répondu à leurs attentes en leur permettant de mieux comprendre les préoccupations des autres participants, en leur apportant personnellement des avantages par rapport au temps consacré à l'exercice et en leur donnant l'occasion de faire des contacts et d'exercer une influence sur le contenu du projet de loi. Ils furent aussi invités à préciser si les dépenses engagées et le temps consacré au processus correspondaient à leurs attentes. De façon générale, les répondants ont exprimé une opinion positive sur les avantages qu'ils en ont retirés.

Principales constatations

La plupart des répondants (plus de 70 %) seraient disposés à participer aux consultations futures du CCFI et recommanderaient que d'autres y participent.

Les répondants ont retiré plus d'avantages que prévu par rapport au temps consacré à cet exercice et ils ont acquis une meilleure compréhension des points de vue des autres participants. En outre, leurs dépenses ont été inférieures à ce qu'ils avaient prévu.

Modifications possibles au processus du CCFI

Les répondants ont été invités à se prononcer sur les modifications qui pourraient être apportées en ce qui a trait aux rapports, à la rétroaction, à la prise de décision, à la structure, au rôle de leadership d'Industrie Canada, ainsi que sur certaines modifications visant le processus en général. Fournir de l'information (dans des rapports) et une rétroaction furent jugés comme les moyens les plus efficaces d'améliorer le processus. Le besoin d'apporter des améliorations est confirmé par les commentaires écrits des répondants, par exemple :

« Des mois s'écoulaient sans qu'il y ait de communications... »; ou
« Il n'y a eu aucune explication des raisons pour lesquelles certaines recommandations ont été ignorées ou modifiées. ».

Principales constatations

Voici les modifications proposées qui ont reçu le plus d'appui (entre 73 et 93 % des répondants) :

Distribuer les rapports bien avant les réunions.
Confier au Comité principal la tâche de rédiger un rapport sur les recommandations qu'il a examinées, en précisant les raisons de leur approbation ou de leur rejet.
Distribuer de courts rapports analytiques sur les recommandations des groupes de travail avant les réunions.
Au terme du prochain processus de consultation du CCFI, Industrie Canada devrait publier un document présentant sa position sur les diverses questions étudiées et produire périodiquement des rapports d'étape.

Industrie Canada semble avoir atteint un juste équilibre quant au degré d'intervention dans le choix des questions à examiner, l'importance à accorder à chacune et le temps consacré à en discuter.

Pour deux des modifications proposées, il est intéressant de signaler que les opinions différaient parmi les groupes de répondants :

Les membres du Comité principal étaient fermement opposés (69 %) à ce qu'on leur retire le pouvoir de modifier les recommandations d'un groupe de travail, même après que celui-ci les ait réexaminées, tandis que plus de la moitié des autres répondants étaient en faveur de cette modification.

La moitié des représentants gouvernementaux estimaient qu'Industrie Canada devait donner plus d'orientation quant à l'admissibilité des recommandations possibles, mais moins du quart des autres répondants appuyaient cette proposition.

Évaluation du processus du CCFI de 1993-1994

On a demandé aux répondants d'évaluer le processus du CCFI de 1993-1994 en fonction des résultats obtenus, des moyens et des voies de communication, du leadership, de la participation et de la représentation. Les répondants n'avaient pas d'opinions très tranchées sur les voies de communication et la représentation (la majorité des répondants ont choisi une réponse neutre ou n'ont pas répondu), mais ils ont généralement exprimé une opinion favorable sur les autres sujets. Certains commentaires écrits tirés des questionnaires illustrent cet appui général :

« Je pense que le processus a bien fonctionné. » ou
« Même si les modifications sont généralement assez bonnes, je suis d'avis qu'un processus simplifié aurait permis d'obtenir le même résultat. ».

Principales constatations

La plupart des répondants (plus de 80 %) ont reconnu que le processus du CCFI avait permis d'aborder les questions importantes. Le rapport mène également à la conclusion que les répondants considèrent que la législation issue du processus est satisfaisante.

Il y avait **peu d'insatisfaction** (0 à 20 %) à l'égard des voies de communication entre un comité (Comité principal, groupe de travail ou groupe d'étude) et un autre. Cependant, il y avait **très peu de satisfaction** (0 à 10 %) à l'égard des voies de communication entre les différents groupes de travail.

Il est intéressant de constater que la satisfaction à l'égard des conférences téléphoniques et du temps consacré à l'examen des questions variait entre divers groupes de répondants :

Pour la plupart, les répondants qui se sont dit satisfaits des conférences téléphoniques n'étaient ni membres du Comité principal ni membres d'un gros comité. La moitié des membres du Comité principal estimaient qu'on avait consacré suffisamment de temps à l'examen des questions, mais seulement le tiers des autres répondants partageaient ce point de vue.

Invités à proposer des participants supplémentaires en vue des

consultations à venir, environ le tiers des répondants ont mentionné qu'au moins un groupe ou une région, le plus souvent une région, pourrait en faire partie.

[Aide](#) [Quoi de neuf](#) [Carte du site](#) [Opinion](#) [Contexte](#) [Haut de la page](#)

Canada
<http://strategis.ic.gc.ca>

Strategis		BUREAU DU SURINTENDANT DES FAILLITES	Aide	Quoi de neuf	Carte du site
			Opinion	Contexte	English

Passer à [Recherche dans Strategis](#)

⇒ [Menu principal](#)

⇒ [Le marché : services, lois et règlements](#)

⇒ [Bureau du surintendant des faillites](#)

Auteur - Industrie Canada - Direction générale de la règle d'entreprise - Direction de la politique des lois commerciales

Date de diffusion -
1998-03-16

Rapport sur les consultations du Comité consultatif de la faillite et de l'insolvabilité

Résumé des recommandations

1. Il est recommandé qu'au cours de la prochaine ronde de consultations, le CCFI continue d'insister sur l'échange d'information et d'avis entre les intervenants en matière d'insolvabilité.
2. Il est recommandé que le prochain processus de consultation du CCFI comprenne plus d'activités qui permettent aux participants d'échanger individuellement.
3. Il est recommandé que le prochain processus de consultation du CCFI comporte un cadre précisant les étapes à suivre durant le processus et les étapes qui devraient faire suite au processus. Il est fortement recommandé qu'à chaque étape importante, on rappelle aux participants les limites du processus ainsi que leurs rôles et responsabilités.
4. Il est recommandé qu'une stratégie de communication soit élaborée pour le prochain processus du CCFI, décrivant le format des différents rapports à produire et précisant comment, quand et où ces rapports devraient être distribués. Cette stratégie devrait aussi indiquer que la paperasserie ne doit pas devenir un fardeau.
5. Il est recommandé que l'on distribue les rapports par voie électronique, soit par courrier électronique soit en les déposant sur un site web protégé par un mot de passe, peut-être en combinaison avec des méthodes plus classiques.
6. Il est recommandé que de courts rapports analytiques sur les recommandations des groupes de travail soient distribués à l'ensemble des participants avant les réunions du Comité principal.
7. Il est recommandé que le Comité principal produise un rapport sur les recommandations qu'il a examinées, en précisant les raisons de leur approbation ou de leur rejet, et que ce rapport soit distribué à tous les participants.
8. Il est recommandé qu'Industrie Canada produise périodiquement des rapports d'étape une fois achevé le processus du CCFI.
9. Il est recommandé, qu'au terme du prochain processus du CCFI, Industrie Canada publie un document qui préciserait sa position sur les questions examinées dans le cadre du processus du CCFI.
10. Il est recommandé qu'au début du prochain processus du CCFI,

Table des matières

- [Sommaire](#)
- [Résumé des recommandations](#)
- [Introduction](#)
- [Méthodologie](#)
- [Constatations](#)
 - [Profil des répondants](#)
 - [Avantages d'une participation au processus du CCFI](#)
 - [Modifications possibles au processus du CCFI](#)
 - [Évaluation du processus du CCFI de 1993-1994](#)
- [Conclusions et recommandations](#)

Appendices

- [Appendice A. Questionnaire d'enquête](#)
- [Appendice B. Réponses \(scores bruts et pourcentages\) aux questions quantitatives](#)
- [Appendice C. Analyse par recoupements](#)

chaque groupe de travail et chaque groupe d'étude décide individuellement s'il prendra des dispositions spéciales (p.ex. des rencontres séparées pour certains groupes ou des périodes réservées à l'examen de certaines questions) dans le but d'améliorer l'efficacité de ses réunions.

11. Il est recommandé qu'avant le début du prochain processus du CCFI, on envisage de tenir un certain nombre de réunions dans les provinces de l'Est et de l'Ouest et, si la réaction est favorable, que cette modification soit mise en oeuvre.
12. Il est recommandé que les groupes comptant plus de dix membres emploient d'autres mécanismes que les conférences téléphoniques ou qu'on limite la taille des groupes de travail.
13. Il est recommandé qu'au moment de compléter la liste des membres qui participeront au prochain processus de consultation du CCFI, les groupes intéressés en soient informés de manière à pouvoir évaluer le temps et les fonds que requiert leur participation aux divers groupes envisagés et à mieux cibler leur contribution. On pourrait aussi offrir de l'aide aux groupes d'intervenants qui jugent qu'ils doivent se retirer du processus du CCFI en raison d'un manque de fonds.
14. Il est recommandé qu'au moment de recruter des participants en vue du prochain processus du CCFI, on utilise un plan de communication de plus grande portée afin d'élargir la représentation à un segment plus important des intervenants en matière de faillite et d'insolvabilité et à toutes les régions.
15. Il est recommandé que, dans le cadre du prochain processus du CCFI, on crée un comité de « recrutement » qui serait chargé de sélectionner les membres des divers comités en fonction d'un ensemble de critères préalablement établis visant à garantir que les comités ont une représentation équilibrée et une taille efficace.
16. Il est recommandé qu'après quelques mois de fonctionnement, chaque groupe de travail créé dans le cadre du prochain processus du CCFI soit invité à identifier les questions sur lesquelles il est peu probable, à son avis, qu'on parvienne à un consensus avant la fin du processus. Ces questions pourraient être abordées différemment de celles pour lesquelles on s'attend à obtenir un consensus.

[Aide](#) [Quoi de neuf](#) [Carte du site](#) [Opinion](#) [Contexte](#) [Haut de la page](#)


<http://strategis.ic.gc.ca>



BUREAU DU
SURINTENDANT DES FAILLITES

Aide

Quoi de neuf

Carte du site

Opinion

Contexte

English

Passer à

- ⇒ [Menu principal](#)

- ⇒ [Le marché : services, lois et règlements](#)

- ⇒ [Bureau du surintendant des faillites](#)

Recherche dans Strategis

Auteur - Industrie Canada - Direction générale de la règle d'entreprise - Direction de la politique des lois commerciales

Date de diffusion -
1998-03-16

Rapport sur les consultations du Comité consultatif de la faillite et de l'insolvabilité

Introduction

Le Comité consultatif de la faillite et de l'insolvabilité (CCFI) a été créé par Industrie Canada en 1993 pour servir d'organe de consultation auprès des intervenants du secteur privé intéressés par les questions de faillite et d'insolvabilité. Industrie Canada a sollicité les avis et les conseils du Comité sur des questions de politique touchant à la faillite et à l'insolvabilité, au cours de la période où le Comité a été actif, soit en 1993-1994. Le processus de consultation du CCFI a mené à l'élaboration du Projet de loi C-5, qui a modifié la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* et la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, entrées en vigueur le 25 avril 1997.

Le mandat confié au Comité consultatif de la faillite et de l'insolvabilité visait à :

- abpermettre un échange d'information et d'avis entre les intervenants intéressés aux questions d'insolvabilité,
- préciser les questions à examiner et proposer des solutions,
- réagir aux projets de politiques et de législation émanant du gouvernement et
- parvenir à un consensus en vue de faciliter le changement.

Le CCFI comportait trois niveaux -- au sommet se trouvait le comité d'orientation, aussi appelé Comité principal; au niveau suivant, on retrouvait huit groupes de travail chargés de l'examen des questions à résoudre dans les principaux domaines de la législation sur l'insolvabilité; enfin, à la base, une douzaine de groupes d'étude se sont penchés sur des questions particulières. Environ 50 organismes et 225 particuliers ont participé à cet exercice de consultation. Tout au long du rapport, le processus de consultation du CCFI est simplement appelé « processus du CCFI ».

Le présent rapport vise principalement à évaluer si le processus du CCFI a constitué un moyen efficace, pour Industrie Canada, d'élaborer des propositions de principe touchant aux lois sur l'insolvabilité, à déterminer si tous les intervenants intéressés par ces lois ont été adéquatement représentés et ont pu participer pleinement au processus et faire valoir leur point de vue et, enfin, à préciser quelles améliorations pourraient être apportées en vue de la prochaine ronde de consultation, qui doit débiter en 1998.

Les résultats de la présente étude serviront à concevoir et à mettre en oeuvre la prochaine ronde de consultations, qui devrait s'engager en 1998 et se prolonger pendant toute la période d'examen quinquennal prévue

Table des matières

- ❖ [Sommaire](#)
- ❖ [Résumé des recommandations](#)
- ❖ [Introduction](#)
- ❖ [Méthodologie](#)
- ❖ [Constatations](#)
 - ❖ [Profil des répondants](#)
 - ❖ [Avantages d'une participation au processus du CCFI](#)
 - ❖ [Modifications possibles au processus du CCFI](#)
 - ❖ [Évaluation du processus du CCFI de 1993-1994](#)
- ❖ [Conclusions et recommandations](#)

Appendices

- ❖ [Appendice A: Questionnaire d'enquête](#)
- ❖ [Appendice B: Réponses \(scores bruts et pourcentages\) aux questions quantitatives](#)
- ❖ [Appendice C: Analyse par recoupements](#)

dans le Projet de loi C-5. L'objectif visé dans cette ronde de consultations est d'étudier et de trouver des solutions aux principales questions qui se posent toujours en matière d'insolvabilité au Canada avant de confier à l'examen d'un comité parlementaire, en 2002, la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* et la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*.

[Aide](#) [Quoi de neuf](#) [Carte du site](#) [Opinion](#) [Contexte](#) [Haut de la page](#)

Canada
<http://strategis.ic.gc.ca>

 	BUREAU DU SURINTENDANT DES FAILLITES		Aide	Quoi de neuf	Carte du site
			Opinion	Contexte	English

Passer à

Recherche dans Strategis

⇒ [Menu principal](#)

⇒ [Le marché : services, lois et règlements](#)

⇒ [Bureau du surintendant des faillites](#)

Auteur - Industrie Canada - Direction générale de la régie d'entreprise - Direction de la politique des lois commerciales

Date de diffusion -
1998-03-16

Rapport sur les consultations du Comité consultatif de la faillite et de l'insolvabilité

Méthodologie

Cette partie est consacrée à une description de l'approche employée pour sonder les participants au processus de consultation du CCFI et des limitations qui s'appliquent aux résultats de l'étude.

L'approche

Les participants provenaient de milieux très différents (Comité principal/groupes de travail/ groupes d'étude, gouvernement/secteur privé, associations/particuliers, spécialistes de l'insolvabilité/gens d'affaires, etc.). Afin d'assurer la représentativité de l'échantillon, il aurait fallu répartir les participants en diverses strates et tirer un échantillon de chacune. En raison du nombre relativement restreint de participants et de la nécessité de recourir à une stratification multiple, il paraissait approprié d'employer la technique d'échantillonnage par recensement. Cette solution était d'autant plus indiquée que la Direction de la politique des lois commerciales d'Industrie Canada souhaitait préserver les objectifs du CCFI pour l'avenir, à savoir échanger de l'information et des avis, fournir une rétroaction et chercher à obtenir des consensus. En d'autres termes, elle voudrait impliquer les participants à l'étape de la conception de la prochaine ronde de consultations. Il fallait donc examiner un grand nombre d'aspects et la décision fut prise de solliciter des commentaires écrits (auprès de tous les participants) au moyen d'un questionnaire à remplir soi-même, qui fut envoyé par la poste.

Élaboration du questionnaire et test

Deux groupes de discussion ont été organisés avec des participants au processus de consultation du CCFI afin de préciser la nature des questions qui les préoccupaient. Une de ces séances a eu lieu à Toronto et huit participants y ont assisté; l'autre a eu lieu à Montréal et réunissait six participants. Tout un éventail de questions ont ainsi été élaborées; certaines étaient communes aux deux groupes. Le questionnaire a été conçu en vue d'aborder la plupart de ces questions ainsi que certaines autres. Le questionnaire final comportait sept sections, traitant des sujets suivants :

1. Contexte
2. Participation/représentation
3. Communications/leadership
4. Résultats du processus du CCFI
5. Modifications possibles
6. Évaluation personnelle

Table des matières

- ⇒ [Sommaire](#)
 - ⇒ [Résumé des recommandations](#)
 - ⇒ [Introduction](#)
 - ⇒ [Méthodologie](#)
 - ⇒ [Constatations](#)
 - ⇒ [Profil des répondants](#)
 - ⇒ [Avantages d'une participation au processus du CCFI](#)
 - ⇒ [Modifications possibles au processus du CCFI](#)
 - ⇒ [Évaluation du processus du CCFI de 1993-1994](#)
 - ⇒ [Conclusions et recommandations](#)
- #### Appendices
- ⇒ [Appendice A: Questionnaire d'enquête](#)
 - ⇒ [Appendice B: Réponses \(scores bruts et pourcentages\) aux questions quantitatives](#)
 - ⇒ [Appendice C: Analyse par recoupements](#)

7. Généralités

Pour la plupart des questions, les répondants devaient attribuer une cote à un énoncé, à une modification ou à un sujet, à l'aide d'une échelle en cinq points. La plupart des sections se terminaient par une question ouverte invitant les répondants à présenter des commentaires. Le questionnaire a fait l'objet d'un pré-test auprès de sept participants réunis en groupe cible à Ottawa. Certaines questions ont été modifiées afin d'en améliorer la clarté et d'autres ont été ajoutées. Le questionnaire a ensuite été traduit.

Échantillonnage

La méthode du recensement a été employée pour rejoindre les participants, c'est-à-dire que chaque participant au processus du CCFI dont l'adresse actuelle était connue figurait sur la liste d'envoi postal des questionnaires.

Collecte des données

Des questionnaires bilingues, indiquant que la date de retour demandée était le 12 août 1997, furent postés à tous les participants le 29 juillet 1997. Au total, 216 questionnaires furent mis à la poste. Une lettre de suivi fut envoyée à tous les participants le 15 août 1997 pour les remercier d'avoir collaboré au sondage et demander à ceux et celles qui n'avaient pas encore répondu de le faire avant le 2 septembre 1997. Au total, 68 questionnaires furent retournés avant l'échéance. Deux questionnaires étaient identiques (une copie est arrivée par télécopieur, l'autre par courrier) de sorte qu'une copie a été rejetée. Trois questionnaires reçus après la date limite n'ont pas été inclus dans les résultats. Ainsi, le nombre de questionnaires utilisables totalisait 67. Le taux de réponse obtenu, soit 31 %, est considéré bon pour un questionnaire mis à la poste.

Les résultats de l'enquête peuvent être projetés sur l'ensemble de la population avec une marge d'erreur de 0,10 à un niveau de confiance de 0,95. À titre d'exemple, si le pourcentage des répondants ayant affirmé qu'ils participeraient aux consultations à venir du CCFI d'Industrie Canada est de 76 %, la proportion de l'ensemble de la population qui accepterait de participer à un futur processus de consultation se situe entre 66 et 86 %, 19 fois sur 20.

Les liens qui peuvent exister entre les caractéristiques des participants et les opinions qu'ils ont exprimées sur certaines questions furent mis en relief à l'aide de tableaux croisés. Ces relations sont statistiquement significatives au niveau de confiance de 0,95, ce qui veut dire qu'elles sont correctement identifiées 19 fois sur 20.

Limitations

Plusieurs facteurs peuvent influencer sur l'interprétation des constatations qui ressortent de la présente étude :

En raison de contraintes de temps et de budget, le questionnaire n'a été administré qu'aux participants au processus de consultation du CCFI. On ne peut donc supposer que ces résultats sont valables pour l'ensemble des intervenants intéressés à la législation sur la faillite et l'insolvabilité. Les personnes qui ont participé au processus peuvent avoir une perception différente de celles qui ont été invitées à y participer mais qui ont refusé, peut-être parce qu'elles étaient en désaccord avec le processus proposé. En outre, les membres des groupes qui n'ont pas été invités à participer au processus peuvent avoir des perceptions différentes de ceux qui ont été invités. En

particulier, la portée des résultats des questions ayant trait à la représentation est limitée par le fait que les non-participants n'ont pas été consultés.

De nombreuses questions visaient à demander aux participants d'évaluer si une modification rendrait le processus plus efficace. Il peut y avoir des raisons valables d'apporter une modification qui n'a pas été mesurée par une telle question, par exemple en vue de rendre le processus plus représentatif ou plus ouvert. Cependant, les répondants avaient l'occasion de présenter des commentaires par écrit s'ils estimaient qu'une modification devrait être apportée même si elle ne contribue pas à accroître l'efficacité.

Dans l'une des questions, on demandait si certaines réunions devraient se tenir dans les régions, sans définir les régions (question 11.6). Des répondants pourraient avoir interprété le terme région comme s'il voulait dire l'Ouest et l'Est du Canada; d'autres peuvent l'avoir interprété comme s'il voulait dire toute les régions situées à l'extérieur de la région de la Capitale nationale (Ottawa/Hull). Il est donc difficile d'interpréter sans équivoque les résultats de cette question.

Dans le cas de deux questions, l'échelle en cinq points n'était pas alignée visuellement de la même manière que les autres questions figurant sur la même page, dans la version anglaise du questionnaire (questions 8.2 et 14.2). Certains répondants ont laissé voir qu'ils avaient décelé l'erreur d'alignement, par exemple en corrigeant l'échelle, mais d'autres ne l'ont pas fait. Il est difficile d'évaluer l'impact de cette erreur mais, en théorie, il se peut que certains répondants aient encerclé un choix inférieur sur l'échelle à celui qu'ils avaient à l'esprit.

[Aide](#) [Quoi de neuf](#) [Carte du site](#) [Opinion](#) [Contexte](#) [Haut de la page](#)

Canada
<http://strategis.ic.gc.ca>



BUREAU DU
SURINTENDANT DES FAILLITES

Aide

Quoi de neuf

Carte du site

Opinion

Contexte

English

Passer à

[⇒ Menu principal](#)
[⇒ Le marché services, lois et règlements](#)
[⇒ Bureau du surintendant des faillites](#)
[Recherche dans Strategis](#)

Auteur - Industrie Canada - Direction générale de la règle d'entreprise - Direction de la politique des lois commerciales

Date de diffusion -
1998-03-16

Rapport sur les consultations du Comité consultatif de la faillite et de l'insolvabilité

Constatations

Cette partie du rapport renferme les constatations qui ont trait au profil des répondants, à leur perception des avantages à retirer d'une participation au processus du CCFI et à leur réaction aux modifications qui pourraient être apportées à ce processus. On y évalue aussi comment les participants au CCFI ont évalué le processus du CCFI de 1993-1994.

Profil des répondants

Cette partie du rapport fait état des observations découlant des questions posées sur le rôle des répondants dans le cadre du processus du CCFI.

Synopsis

De nombreux répondants ont siégé à plus d'un des trois types de comités constituant le processus du CCFI (Comité principal, groupes de travail et groupes d'étude), mais la grande majorité des non-répondants n'ont collaboré qu'à un seul comité. Cette conclusion est ressortie de l'examen des taux de participation aux divers comités. Ces taux étaient souvent supérieurs au taux de réponse de 31 % obtenu pour le questionnaire. Seuls deux groupes de travail et trois groupes d'étude ont affiché un taux de participation inférieur à 31 %.

Parmi les répondants au questionnaire, il y avait des représentants d'associations, du gouvernement fédéral, des provinces, d'autres organisations et des particuliers. Les associations représentaient les intérêts de diverses industries, des syndicats, des créanciers/prêteurs, des avocats, des consommateurs et d'autres groupes. Les associations industrielles et les sociétés ou sociétés en nom collectif évoluaient dans les services, la fabrication, le commerce de détail ou de gros et dans d'autres secteurs.

Participants au CCFI

Les répondants étaient invités à indiquer à quels comités, groupes de travail (GT) et groupes d'étude ils avaient participé. Ils devaient préciser chacun des comités auxquels ils avaient collaboré, de sorte que le nombre total de réponses est plus élevé que le nombre de personnes qui ont choisi de répondre à cette question.

ÉNONCÉ :

Veuillez indiquer le ou les comités dont vous faisiez partie.

RÉSULTATS :

Les répondants totalisaient 161 « postes » au sein des divers comités. Ces postes se répartissent ainsi : 16 postes au sein du Comité principal, 74 postes au sein de l'un des huit groupes de travail et 71 postes au sein de l'un des douze groupes d'étude.

Table des mati

- ❖ [Sommaire](#)
 - ❖ [Résumé des recommandations](#)
 - ❖ [Introduction](#)
 - ❖ [Méthodologie](#)
 - ❖ [Constatations](#)
 - ❖ [Profil des répond](#)
 - ❖ [Avantages d'une participation au processus du CC](#)
 - ❖ [Modifications pos au processus du](#)
 - ❖ [Évaluation du pro du CCFI de 1993](#)
 - ❖ [Conclusions et re - nmandations](#)
- ### Appendices
- ❖ [Appendice A: Questionnaire d'enq](#)
 - ❖ [Appendice B: Répo \(scores bruts et pourcentages\) aux questions quantitativ](#)
 - ❖ [Appendice C: Analy recoupements](#)

Fig. 1 : Réponses à la question 1

Nom du comité	RÉPONSES	
	Scores bruts	
Comité principal	16	
GT 1 : Faillites et propositions de consommateurs		14
Groupes d'étude		
Règles d'insaisissabilité		4
Propositions de consommateurs		7
Faillite de consommateur		6
Consultation		3
Honoraires professionnels		7
GT 2 : Réorganisations commerciales, faillites et mises sous séquestre		19
Groupes d'étude		
Questions liées aux propriétaires-baux		8
Questions environnementales		14
<i>Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies</i>		9
Contrats à exécution successive		2
GT 3 : Faillites internationales		10
GT 4 : Faillites de courtiers en valeurs mobilières		7
GT 5 : Priorités et privilèges		12
Groupes d'étude : Protection des salariés		2
GT 6 : Questions d'ordre législatif et technique		6
Groupes d'étude		
Dépôts de couverture		3
Article 48 de la <i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i>		3
GT 7 : Comité conjoint sur la faillite		6
GT 8 : Responsabilité des administrateurs		6
TOTAL	16	74

On a utilisé un questionnaire anonyme, c'est-à-dire que l'on a demandé aux répondants de ne pas s'identifier. Néanmoins, nous pouvons affirmer une chose au sujet des quelque 150 personnes qui n'ont pas répondu au questionnaire : la grande majorité de ces personnes n'ont siégé qu'à un seul comité. Nous en déduisons que le nombre total de postes ou de sièges à des comités était d'à peu près 320 et que les 67 répondants occupaient 161 de ces postes. Les 159 postes restants étaient comblés par environ 150 non-répondants.

La plupart des répondants ont collaboré à plus d'un comité, de sorte que le taux de participation pour chaque comité était habituellement plus élevé que le taux de réponse obtenu pour le questionnaire (31 %). Voici les comités dont le taux de participation était inférieur à 31 % :

Le Groupe d'étude sur les contrats à exécution successive
 Le Groupe d'étude sur la protection des salariés
 Le Groupe d'étude sur les dépôts de couverture
 GT 7 : Comité conjoint sur la faillite
 GT 8 : Responsabilité des administrateurs

Organismes représentés

Les répondants devaient indiquer qui ils représentaient dans le cadre du processus du CCFI en donnant des détails supplémentaires sur toute association, société ou société en nom collectif qu'ils représentaient. Pour ces questions, les répondants devaient cocher tous les organismes pertinents, de sorte que le nombre total de réponses ne correspond pas nécessairement au nombre de personnes qui ont choisi de répondre à cette question.

Fig. 2 : Réponses à la question 15

Genre d'organisme	Réponses Scores bruts	Question : Pendant les consultations du CCFI en 1993-1994, je représentais :
Association	33	Résultats : Parmi les répondants, il y avait 33 représentants d'associations, 20 représentants du gouvernement fédéral ou de gouvernements provinciaux, 4 représentants de sociétés ou de sociétés en nom collectif et 7 autres catégories de représentants.
Gouvernement provincial	12	
Gouvernement fédéral	8	
Société ou société en nom collectif	4	
Autre	7	

Fig. 3 : Réponses à la question 16

Intérêts de l'association	Réponses Scores bruts	Question : Si vous représentiez une association pendant les consultations du CCFI en 1993-1994, veuillez indiquer
Industrie	13	<hr/>
Syndics	11	
Créanciers/prêteurs	11	

Avocats	9	veuillez indiquer de qui elle défendait les intérêts.
Consommateurs	7	
Autre	3	<p>Résultats : Les associations défendaient les intérêts d'industries, de syndicats, de créanciers/prêteurs, d'avocats, de consommateurs et d'autres.</p>

Fig. 4 : Réponses à la question 17

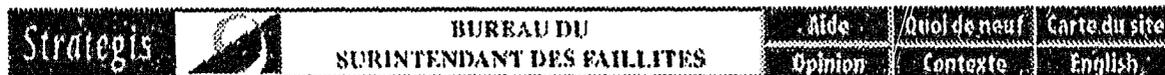
Secteur d'activité des sociétés ou des membres de l'association	Réponses Scores bruts
Service	9
Fabrication	3
Commerce de détail/gros	3
Autres(s) secteurs(s)	5

Question :
 Si vous représentiez une société, une société en nom collectif ou une association industrielle pendant les consultations du CCFI en 1993-1994, veuillez indiquer le ou les secteurs d'activité de l'entreprise ou des membres de l'association industrielle.

Résultats :
 Les sociétés/sociétés en nom collectif et associations évoluaient dans les secteurs des services, de la fabrication, du commerce de détail ou de gros ou dans un autre secteur.

[Aide](#) [Quoi de neuf](#) [Carte du site](#) [Opinion](#) [Contexte](#) [Haut de la page](#)

Canada
<http://strategis.ic.gc.ca>



Passer à

⇒ [Menu principal](#)⇒ [Le marché : services, lois et règlements](#)⇒ [Bureau du surintendant des faillites](#)

Auteur - Industrie Canada - Direction générale de la réglementation d'entreprise - Direction de la politique des lois commerciales

Date de diffusion -
1998-03-16**Recherche** dans Strategis

Rapport sur les consultations du Comité consultatif de la faillite et de l'insolvabilité

Avantages d'une participation au processus du CCFI

Cette partie du rapport renferme les constatations qui ressortent de l'évaluation personnelle des participants de la mesure dans laquelle leurs attentes ont été comblées selon six critères : meilleure compréhension des préoccupations des autres participants, avantages personnellement retirés en rapport avec le temps investi, possibilité de faire des contacts, dépenses engagées et influence exercée sur la législation. Elle révèle aussi les opinions des répondants quant à leur participation à des consultations futures.

Synopsis

Les répondants se sont exprimés **fortement** (plus de 70 %) en faveur d'une participation aux consultations futures du CCFI (question 18) et prêts à recommander que d'autres y participent (question 19).

Les répondants étaient invités à préciser si leurs attentes à l'égard du processus du CCFI avaient été comblées en fonction de six critères. Pour deux critères, la compréhension des préoccupations des autres et les avantages retirés par rapport au temps investi, les attentes des répondants ont été dépassées.

- Après avoir entendu le point de vue des autres participants au processus, j'ai acquis une meilleure compréhension de leurs préoccupations... (question 14.5).
- L'avantage que j'ai retiré par rapport au temps consacré au processus du CCFI était... (question 14.6).

Pour deux critères, le temps consacré au processus et les contacts utiles, les attentes furent comblées.

- Le temps que j'ai consacré au processus du CCFI était... (question 14.1).
- Le nombre de contacts utiles que j'ai établis auprès d'autres intervenants était... (question 14.4).

Les dépenses engagées ont été soit **conformes** soit **inférieures** aux attentes. (Dans ce cas, le fait que les dépenses aient été inférieures aux attentes est un résultat positif).

- Les frais engagés pour ma participation au processus du CCFI étaient... (question 14.2).

Lorsqu'on leur a demandé si leurs attentes avaient été comblées en ce qui

Table des matières

- ❖ [Sommaire](#)
- ❖ [Résumé des recommandations](#)
- ❖ [Introduction](#)
- ❖ [Méthodologie](#)
- ❖ [Constatations](#)
 - ❖ [Profil des répondants](#)
 - ❖ [Avantages d'une participation au processus du CCFI](#)
 - ❖ [Modifications possibles au processus du CCFI](#)
 - ❖ [Évaluation du processus du CCFI de 1993-1994](#)
- ❖ [Conclusions et recommandations](#)

Appendices

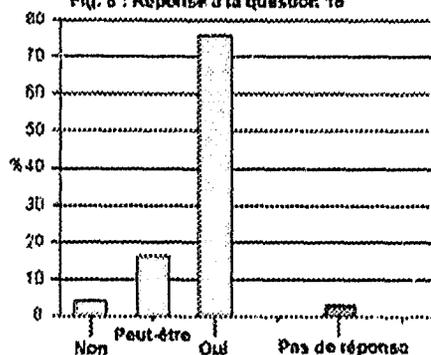
- ❖ [Appendice A: Questionnaire d'enquête](#)
- ❖ [Appendice B: Réponses \(scores bruts et pourcentages\) aux questions quantitatives](#)
- ❖ [Appendice C: Analyse par regroupements](#)

a trait à l'influence exercée sur la législation en matière d'insolvabilité, les réactions des répondants étaient partagées (pourcentages assez importants de réponses positives et de réponses négatives).

- Mon influence sur la législation gouvernementale en matière d'insolvabilité a été... (question 14.3).

Les répondants devaient estimer le temps consacré au processus du CCFI (question 13). La majorité y ont consacré entre 40 et 160 heures. Puisque de nombreux répondants ont participé à plus d'un comité mais que la plupart des non-répondants n'ont participé qu'à un seul, on ne peut conclure que cet éventail d'heures est représentatif de l'ensemble des participants au processus.

Fig. 5 : Réponse à la question 18



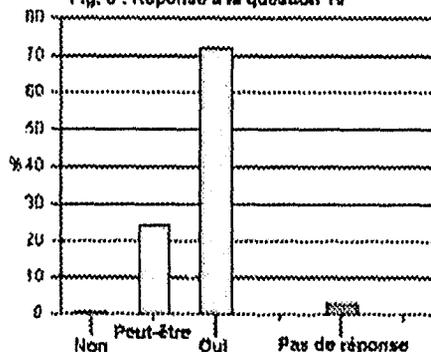
Énoncé :

Je participerais aux prochaines consultations du CCFI d'Industrie Canada.

Résultats :

On observe un appui important à une participation à un futur processus de consultation. La grande majorité des répondants y participeraient à nouveau (76 %) et une autre tranche de 16 % pourraient le faire. Il y a très peu d'opposition à une nouvelle participation (4 %).

Fig. 6 : Réponse à la question 19



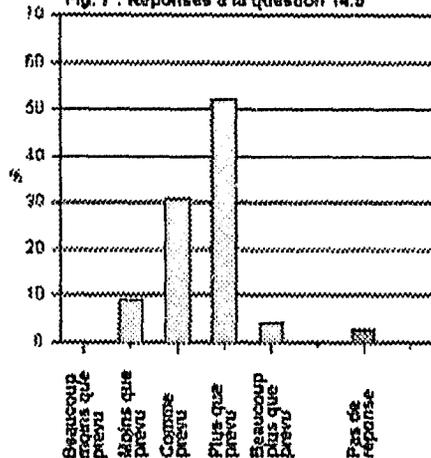
Énoncé :

Je recommanderais à d'autres personnes de participer aux consultations à venir du CCFI d'Industrie Canada

Résultats :

On observe un appui important à la participation à un futur processus de consultation. La grande majorité des répondants recommanderaient à d'autres personnes d'y participer (72 %) et une autre tranche de 24 % pourraient le faire. Il y a très peu d'opposition à cet énoncé (1 %).

Fig. 7 : Réponses à la question 14.5



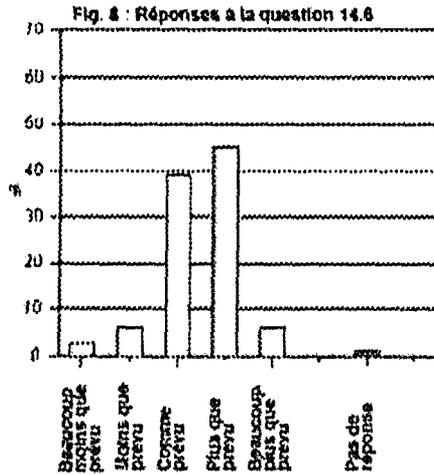
Attente :

Degré de compréhension des préoccupations des autres participants pendant le processus, après avoir entendu leur point de vue.

Résultats :

Les attentes de la majorité des répondants ont été satisfaites. Plus de la moitié des répondants estiment que leur compréhension a augmenté plus que prévu (52 %) ou beaucoup plus que prévu (4 %). La compréhension a augmenté comme prévu pour une autre tranche de 31 %. Aucun répondant n'estimait que sa compréhension

avait augmenté moins que prévu.

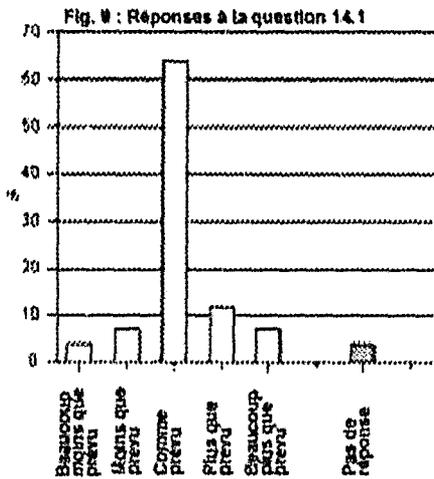


Attente :

Avantages tirés du temps consacré au processus du CCFI.

Résultats :

Pour une faible majorité, les attentes ont été dépassées. Plus de la moitié des répondants estimaient que les avantages retirés du temps consacré au processus étaient supérieurs à ce qu'ils avaient prévu (45 %) ou de beaucoup supérieurs à ce qu'ils avaient prévu (6 %). Les avantages retirés correspondaient aux attentes pour une autre tranche de 39 %. Seule une petite minorité de répondants ont exprimé un point de vue opposé (9 %).

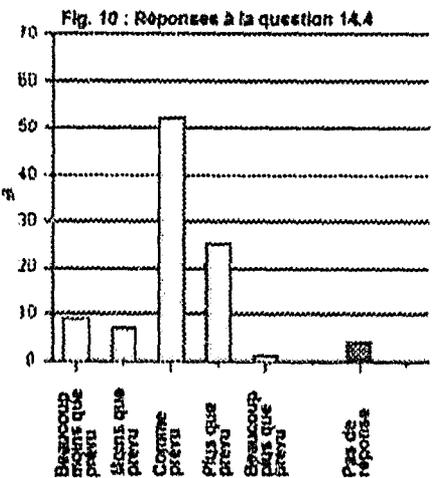


Attente :

Temps consacré au processus du CCFI.

Résultats :

Pour la majorité des répondants, les attentes ont été satisfaites. Près des deux tiers des répondants estimaient que le temps consacré au processus correspondait à leurs attentes (64 %). Le pourcentage des répondants qui étaient d'avis que le temps consacré au processus était supérieur à leurs attentes (19 %) était un peu plus élevé que le pourcentage de ceux qui jugeaient que le temps consacré au processus était en deçà de leurs attentes (11 %).

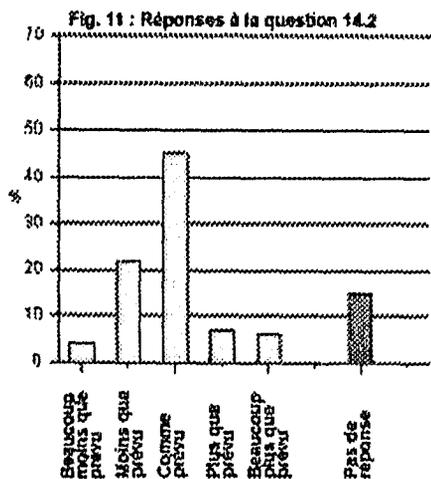


Attente :

Nombre de contacts utiles établis avec d'autres intervenants.

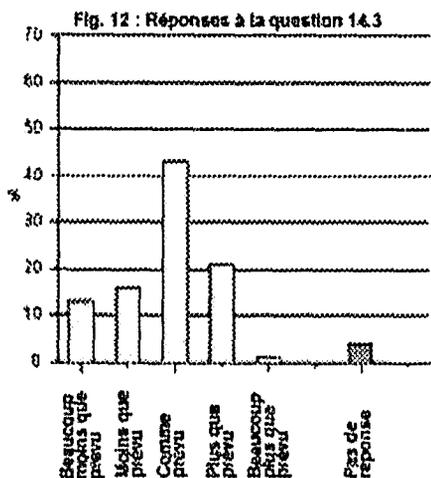
Résultats :

Pour la majorité des répondants, les attentes ont été satisfaites. Environ la moitié des répondants estimaient que le nombre de contacts utiles établis correspondait à leurs attentes (52 %), tandis que plus du quart étaient d'avis qu'il dépassait leurs attentes (26 %). Un pourcentage moins élevé de répondants estimaient que le nombre de contacts utiles établis était inférieur à leurs attentes (16 %).



Attente :
Frais engagés pour la participation au processus du CCFI.

Résultats :
Les frais engagés correspondaient ou étaient inférieurs aux attentes. Pour la majorité des répondants, les frais correspondaient aux attentes (45 %) ou étaient inférieurs à celles-ci (26 %). Seulement 13 % des répondants estimaient que leurs frais dépassaient ce qu'ils avaient prévu.



Attente :
Influence sur la législation gouvernementale en matière d'insolvabilité.

Résultats :
Les attentes à cet égard étaient partagées. Le pourcentage le plus élevé de répondants estimaient que l'influence exercée correspondait à leurs attentes (43 %). Le pourcentage de répondants qui jugeaient que leur influence avait été en deçà de leurs attentes (29 %) se comparait au pourcentage de ceux qui pensaient qu'elle avait été plus grande (22 %). Mais 13 % des répondants estimaient que leur influence avait été beaucoup moins importante que prévu, tandis que seulement 1 % des répondants jugeaient qu'elle avait été plus grande que prévu.

Fig. 13 : Réponses à la question 13

Temps total	Réponses Scores bruts (en pourcentage)
Moins de 40 heures	14 (21 %)
Entre 40 et 80 heures	23 (34 %)
Entre 81 et 160 heures	18 (27 %)
Plus de 160 heures	11 (16 %)

Question :
Estimez le temps que vous avez consacré à l'ensemble du processus du CCFI, y compris le temps de préparation avant et après les réunions, le temps de déplacement, etc.

Résultats :
Le tiers des répondants ont consacré entre 40 à 80 heures au processus du CCFI, tandis qu'un quart des répondants y ont consacré entre 81 et 160 heures. Un sixième seulement des répondants lui ont consacré plus de 160 heures.

Comme on pouvait s'y

I

attendre, les répondants qui ont siégé à plus d'un comité ont consacré plus de temps à l'ensemble du processus du CCFI. (Voir la rubrique (a), à l'appendice C, pour une analyse plus détaillée.)

Étant donné que de nombreux répondants ont participé à plus d'un comité, tandis que la plupart des non-répondants n'ont participé qu'à un seul comité, il est vraisemblable qu'un pourcentage plus élevé des non-répondants aient consacré jusqu'à 80 heures au processus et qu'un pourcentage plus restreint y aient consacré plus de 80 heures.

Signalons que les attentes des répondants ont été satisfaites en ce qui a trait au temps consacré au processus et qu'elles ont été dépassées en ce qui a trait aux avantages retirés par rapport au temps investi.

[Aide](#) [Quoi de neuf](#) [Carte du site](#) [Opinion](#) [Contexte](#) [Haut de la page](#)

Canada
<http://strategis.ic.gc.ca>

		BUREAU DU SURINTENDANT DES FAILLITES			Aide	Quoi de neuf	Carte du site
		Opinion	Contexte	English	Récherche dans Strategis		

Passer à

- [Menu principal](#)
- [Le marché : services, lois et règlements](#)
- [Bureau du surintendant des faillites](#)

Autour - Industrie Canada - Direction générale de la régie d'entreprise - Direction de la politique des lois commerciales

Date de diffusion -
1998-03-16

Rapport sur les consultations du Comité consultatif de la faillite et de l'insolvabilité

Modifications possibles au processus du CCFI

Cette partie du rapport renferme les constatations qui ressortent des questions portant sur les modifications possibles au niveau des rapports, de la rétroaction, de la prise de décision, de la structure, du rôle de leadership d'Industrie Canada et sur un certain nombre de modifications au processus, ainsi que d'une question plus générale invitant les répondants à présenter des commentaires. Le synopsis résume ces constatations et est suivi par une interprétation détaillée de chacun des sujets précités et d'un sommaire des commentaires écrits des répondants.

Synopsis

Les répondants ont appuyé la plupart des modifications proposées en ce qui a trait aux rapports, à la rétroaction, à la prise de décision, à la structure, au rôle de leadership d'Industrie Canada, ainsi que les modifications au niveau du processus général; autrement dit, ils estimaient qu'avec ces modifications, le processus serait aussi ou plus efficace.

Quatre modifications proposées, les trois premières ayant trait aux rapports et la dernière à la rétroaction, ont reçu un appui très important (plus de 80 %) :

1. Distribuer les rapports longtemps avant toutes les réunions (question 10.8).
2. Le Comité principal prépare un rapport sur les recommandations qu'il a examinées, accompagné des raisons de l'approbation ou du rejet, et le distribue à tous les participants (question 10.7).
3. Distribuer des rapports d'analyse concis sur les recommandations des groupes de travail à tous les participants avant les réunions du Comité principal (question 10.6).
4. Industrie Canada fait paraître des rapports d'étape périodiques après la fin du processus du CCFI (question 9.3).

Une modification proposée au sujet de la rétroaction a été fortement appuyée par les participants (entre 70 et 79 %) :

1. Après la fin du processus du CCFI, Industrie Canada rend public un document qui énonce sa position sur les questions (question 9.2).

Cinq modifications proposées, la première ayant trait à la prise de décision, la seconde visant la rétroaction et les trois dernières étant des modifications générales au processus, ont reçu un appui ferme (entre 60 et 69 %) de la part des répondants :

Table des matières

- [Sommaire](#)
- [Résumé des recommandations](#)
- [Introduction](#)
- [Méthodologie](#)
- [Constatations](#)
 - [Profil des répondants](#)
 - [Avantages d'une participation au processus du CCFI](#)
 - [Modifications possibles au processus du CCFI](#)
 - [Évaluation du processus du CCFI de 1993-1994](#)
- [Conclusions et recommandations](#)

Appendices

- [Appendice A: Questionnaire d'enquête](#)
- [Appendice B: Réponses \(scores bruts et pourcentages\) aux questions quantitatives](#)
- [Appendice C: Analyse par recoupements](#)

1. Les coprésidents d'un groupe de travail sont autorisés à demander un vote sur les questions litigieuses s'il semble que d'autres discussions ne permettront pas d'en arriver à un consensus (question 9.6).
2. Industrie Canada présente par écrit sa position sur les questions avant chaque réunion du Comité principal (question 9.1).
3. Prévoir une période pour l'examen des questions techniques pendant les réunions des groupes de travail (question 11.1).
4. Tenir des réunions séparées avec des spécialistes de l'insolvabilité pour discuter de la façon de mettre en oeuvre les recommandations de principe (question 11.4).
5. Tenir des réunions séparées avec des spécialistes de l'insolvabilité pour discuter des questions de politique générale (question 11.3).

Quatre modifications proposées, les trois premières ayant trait à la structure et la quatrième visant le processus général, ont reçu un appui majoritaire (entre 50 et 59 %) :

1. Créer un comité directeur distinct chargé des questions relatives à l'insolvabilité des consommateurs (question 10.5).
2. Limiter la taille des groupes d'étude à environ 10 membres (question 10.4).
3. Limiter la taille des groupes de travail à environ 15 membres (question 10.3).
4. Tenir des réunions séparées avec les groupes d'intervenants qui représentent des intérêts communs (c.-à-d. les intérêts des consommateurs ou des syndicats) pour obtenir un consensus avant les réunions des groupes de travail (question 11.2).

Les autres modifications proposées, énumérées ci-après selon l'ordre dans lequel elles sont examinées dans les pages qui suivent, ont été appuyées par moins de 50 p. 100 des répondants. La première porte sur la prise de décision, les deux suivantes visent la structure, les trois suivantes ont trait au leadership d'Industrie Canada et les trois dernières portent sur le processus général.

1. Le Comité principal n'est autorisé à retourner qu'une seule fois une recommandation d'un groupe de travail pour qu'il la réexamine (question 9.4).
2. Faire passer le nombre de membres du Comité principal d'environ 30 à environ 15 membres (question 10.2).
3. Créer un comité chargé d'améliorer les communications entre les groupes (question 10.1).
4. Industrie Canada devrait intervenir pour préciser le temps alloué à la discussion de chaque question (question 8.3).
5. Industrie Canada devrait intervenir dans le choix des questions à examiner (question 8.1).
6. Industrie Canada devrait intervenir pour préciser l'importance de chaque question dont l'examen est prévu (question 8.2).
7. Tenir certaines réunions dans les régions (question 11.6).
8. Tenir des réunions séparées avec tous les groupes autres que les spécialistes de l'insolvabilité pour discuter des questions de politique générale (question 11.5).
9. Offrir de nouvelles possibilités au public de faire connaître son opinion (question 11.7).

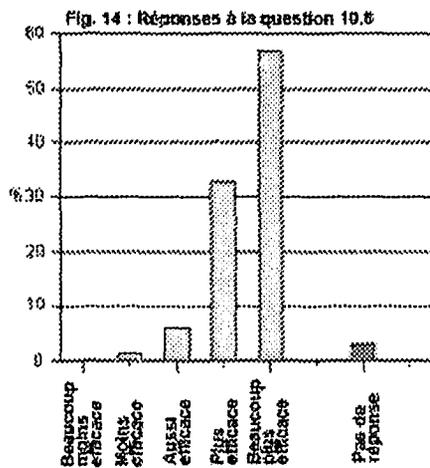
Deux autres modifications, la première ayant trait à la prise de décision et la seconde au rôle de leadership assumé d'Industrie Canada ont, contrairement aux autres, suscité des réactions partagées parmi les

répondants (pourcentages assez élevés de réponses positives et de réponses négatives) :

1. Le Comité principal n'est pas autorisé à rejeter la recommandation d'un groupe de travail après que celui-ci l'a réexaminée (question 9.5).
2. Industrie Canada devrait donner intervenir pour préciser l'admissibilité des recommandations possibles (question 8.4).

Rapports

Les répondants étaient invités à indiquer si les trois modifications proposées aux pratiques en matière de rapports auraient pour effet de rendre le processus du CCFI plus efficace ou moins efficace.

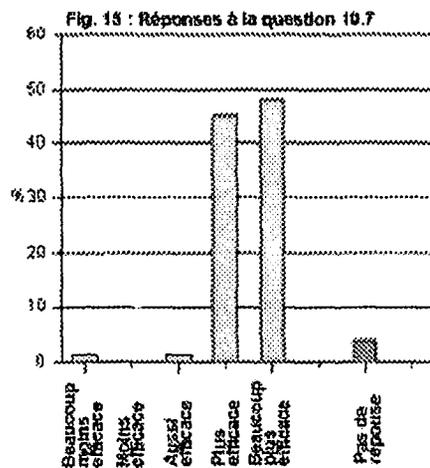


Proposition :

Distribuer les rapports longtemps avant toutes les réunions.

Résultats :

Cette proposition a été fortement appuyée. La grande majorité des répondants étaient d'avis que cette modification rendrait le processus du CCFI, soit beaucoup plus efficace (57 %) soit plus efficace (33 %). Très peu de répondants ont indiqué que cette modification réduirait l'efficacité du processus du CCFI.

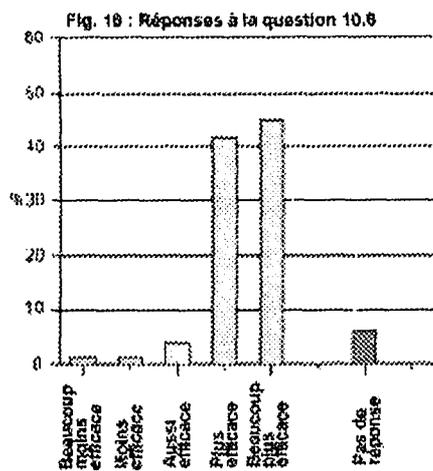


Proposition :

Le Comité principal prépare un rapport sur les recommandations qu'il a examinées, accompagné des raisons de l'approbation ou du rejet, et le distribue à tous les participants.

Résultats :

Cette proposition a été fortement appuyée. La grande majorité des répondants étaient d'avis que cette modification rendrait le processus du CCFI soit beaucoup plus efficace (48 %) soit plus efficace (45 %). Très peu de répondants ont indiqué que cette modification réduirait l'efficacité du processus du CCFI.



Proposition :

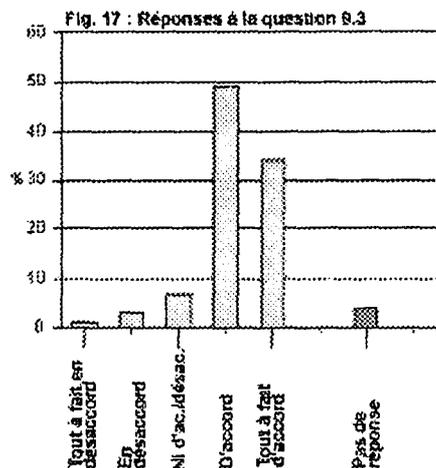
Distribuer des rapports d'analyse concis sur les recommandations des groupes de travail à tous les participants avant les réunions du Comité principal.

Résultats :

Cette proposition a été très fortement appuyée. La grande majorité des répondants étaient d'avis que cette modification rendrait le processus du CCFI soit beaucoup plus efficace (45 %) soit plus efficace (42 %). Très peu de répondants ont indiqué que cette modification réduirait l'efficacité du processus du CCFI.

Rétroaction

Les répondants étaient invités à indiquer s'ils étaient d'accord avec les trois recommandations suivantes portant sur la rétroaction.

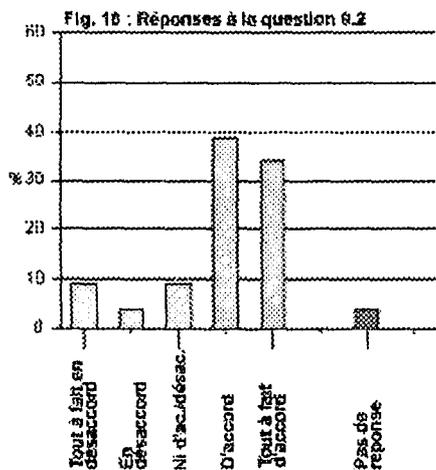


Proposition :

Industrie Canada fait paraître des rapports d'étape périodiques après la fin du processus du CCFI.

Résultats :

Cette proposition a reçu un appui très important. La plupart des répondants étaient soit d'accord (49 %) soit tout à fait d'accord (34 %) pour dire que la proposition devrait être mise en oeuvre.

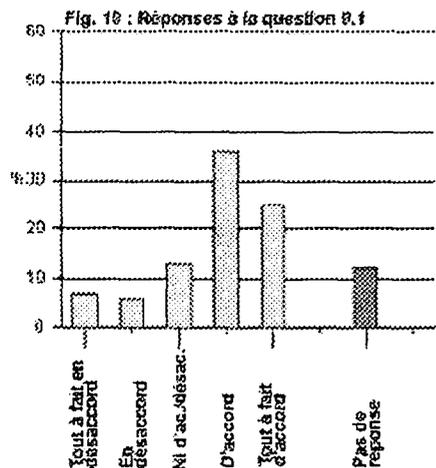


Proposition :

Après la fin du processus du CCFI, Industrie Canada rend public un document qui énonce sa position sur les questions.

Résultats :

Cette proposition a reçu un appui important. La plupart des répondants ont indiqué qu'ils étaient soit d'accord (39 %) soit tout à fait d'accord (34 %) pour que cette modification soit mise en oeuvre.



Proposition :

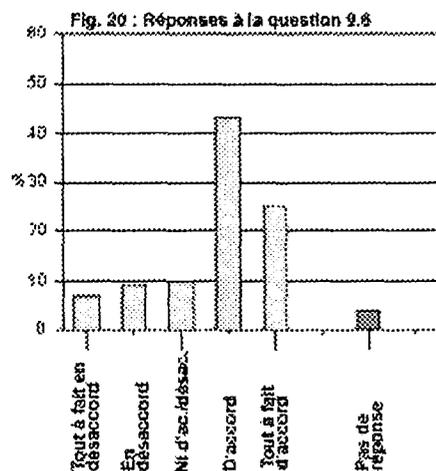
Industrie Canada présente par écrit sa position sur les questions avant chaque réunion du Comité principal.

Résultats :

Cette proposition a reçu un appui ferme. La plupart des répondants étaient soit d'accord (36 %) soit tout à fait d'accord (25 %) pour que cette proposition soit mise en oeuvre.

Prise de décision

Les répondants étaient invités à indiquer s'ils étaient d'accord avec les trois modifications suivantes portant sur la prise de décision.

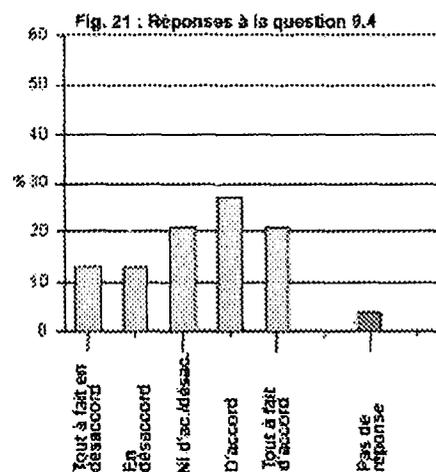


Proposition :

Les coprésidents d'un groupe de travail sont autorisés à demander un vote sur les questions litigieuses s'il semble que d'autres discussions ne permettront pas d'en arriver à un consensus.

Résultats :

Cette proposition a reçu un appui ferme. La majorité des répondants étaient soit d'accord (43 %) soit tout à fait d'accord (25 %) pour que cette modification soit mise en oeuvre.



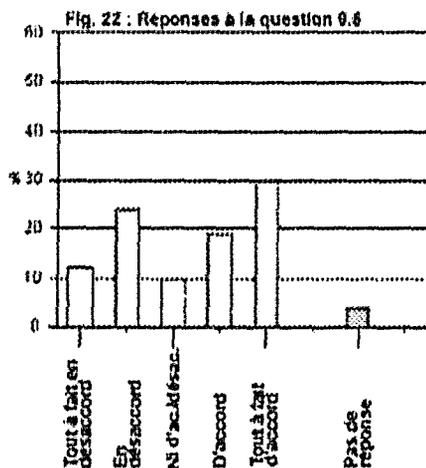
Proposition :

Le Comité principal n'est autorisé à retourner qu'une seule fois une recommandation d'un groupe de travail pour qu'il la réexamine.

Résultats :

Cette proposition est appuyée par un peu moins de la majorité des répondants. Près de la moitié des répondants étaient soit d'accord (27 %) soit tout à fait d'accord (21 %) pour que cette modification soit mise en oeuvre. Par ailleurs, seulement le quart des répondants étaient soit en désaccord (13 %) soit tout à fait en désaccord (13 %) avec cette proposition.

Parmi les répondants qui ont répondu à la question, la moitié exactement estimaient que cette modification contribuerait à



accroître l'efficacité du processus.

Proposition :

Le Comité principal n'est pas autorisé à rejeter la recommandation d'un groupe de travail après que celui-ci l'a réexaminée.

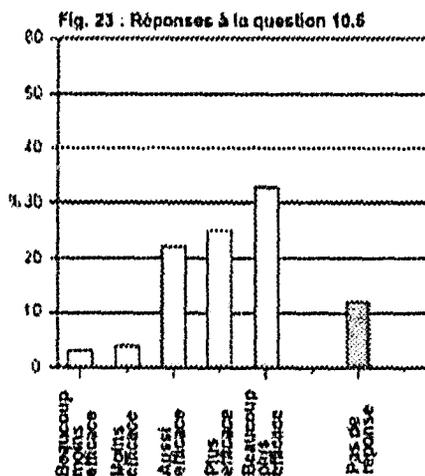
Résultats :

La plupart des répondants ont exprimé une opinion sur la mise en oeuvre de cette proposition, mais les réactions étaient partagées. Près de la moitié des répondants appuient la modification : 30 % étaient tout à fait d'accord et 19 % étaient d'accord avec la proposition. Par ailleurs, un nombre important de répondants étaient soit en désaccord (24 %) soit tout à fait en désaccord (12 %) avec celle-ci.

Les membres du Comité principal étaient fermement opposés à la modification, tandis que les non-membres l'ont appuyée. (Voir la rubrique (b), de l'appendice C, pour une analyse plus détaillée.)

Structure

Les répondants étaient invités à indiquer si les cinq modifications suivantes, chacune considérée séparément, contribueraient à rendre plus efficace ou moins efficace la structure du CCFI.

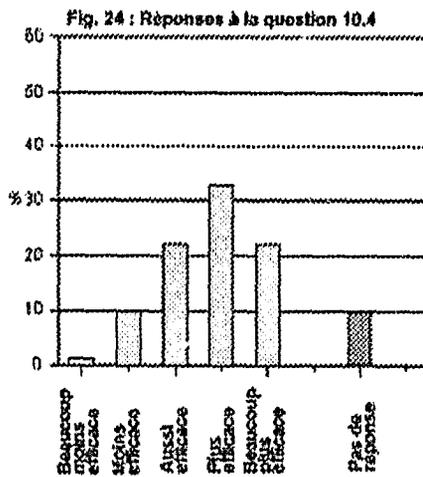


Proposition :

Créer un comité directeur distinct chargé des questions relatives à l'insolvabilité des consommateurs.

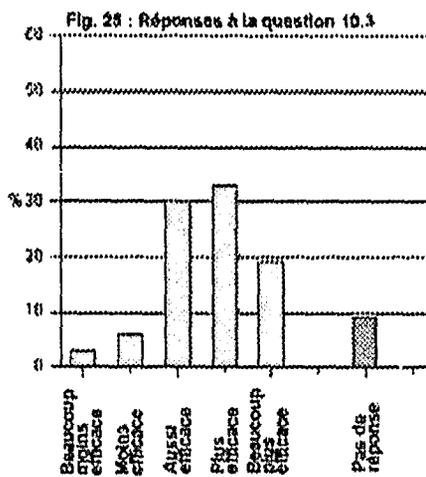
Résultats :

Les répondants ont appuyé cette proposition. La majorité des répondants étaient d'avis qu'elle rendrait la structure du CCFI soit beaucoup plus efficace (33 %) soit plus efficace (25 %).



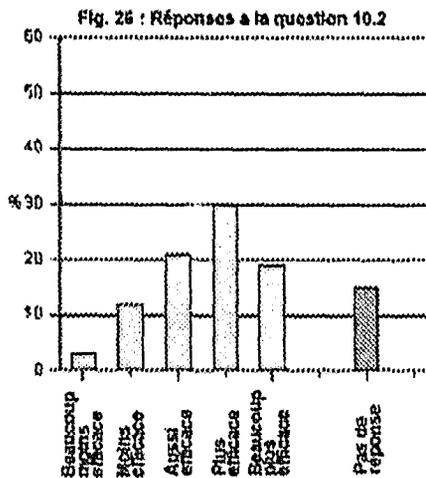
Proposition :
 Limiter la taille des groupes d'étude à environ 10 membres.

Résultats :
 Les répondants ont appuyé cette proposition. La majorité des répondants étaient d'avis qu'elle rendrait la structure du CCFI soit plus efficace (33 %) soit beaucoup plus efficace (22 %).



Proposition :
 Limiter la taille des groupes de travail à environ 15 membres.

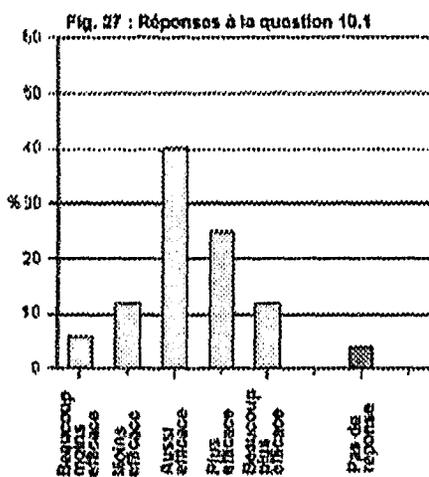
Résultats :
 Les répondants ont appuyé cette proposition. La majorité étaient d'avis qu'elle rendrait la structure du CCFI soit plus efficace (33 %) soit beaucoup plus efficace (19 %).



Proposition :
 Faire passer le nombre de membres du Comité principal d'environ 30 à environ 15 membres.

Résultats :
 Cette proposition a été appuyée par un peu moins de la majorité des répondants. Près de la moitié des répondants étaient d'avis que cette modification rendrait le processus du CCFI soit plus efficace (30 %) soit beaucoup plus efficace (19 %).

Parmi les personnes qui ont répondu à cette question, une majorité étaient d'avis que cette modification accroîtrait l'efficacité du processus, tandis que le cinquième des répondants estimaient qu'elle réduirait l'efficacité du processus.



Proposition :

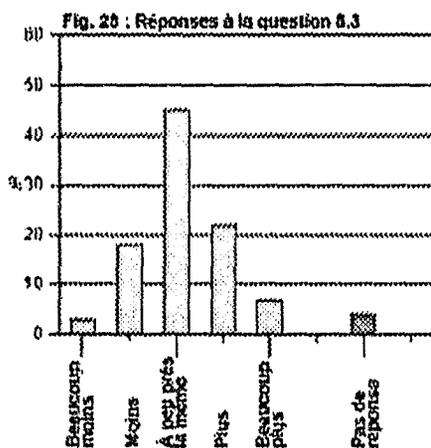
Créer un comité chargé d'améliorer les communications entre les groupes.

Résultats :

Les répondants n'ont pas appuyé cette modification. Le groupe le plus important de répondants (40 %) était d'avis qu'un tel comité n'aurait pas d'impact sur l'efficacité du processus du CCFI. Cependant, plus du tiers des répondants estimaient qu'un tel comité accroîtrait l'efficacité du processus (37 %), tandis que près du cinquième étaient d'avis qu'il en réduirait l'efficacité (18 %).

Rôle de leadership d'Industrie Canada

Les répondants étaient invités à préciser dans quelle mesure Industrie Canada devrait intervenir pour donner plus d'orientation sur quatre sujets dans l'avenir.

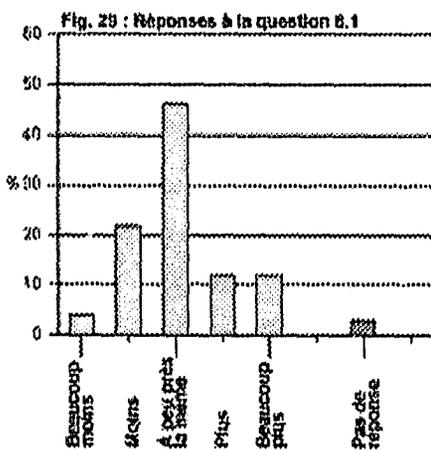


Sujet :

Temps alloué à la discussion de chaque question.

Résultats :

Les répondants ne sont pas en faveur d'un changement sur ce point. Près de la moitié des répondants estimaient que l'on devrait donner à peu près le même degré d'orientation dans l'avenir (45 %). Le pourcentage des répondants qui jugeaient que l'on devrait donner plus d'orientation (29 %) est légèrement plus élevé que le pourcentage de ceux qui étaient d'avis que l'on devrait moins intervenir à cet égard (21 %).

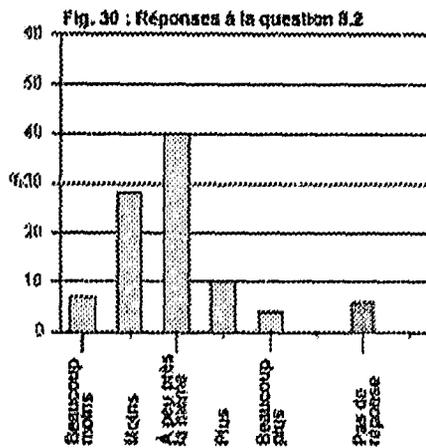


Sujet :

Choix des questions à examiner.

Résultats :

Les répondants ne sont pas en faveur d'une modification sur ce point. Près de la moitié des répondants estimaient que l'on devrait donner à peu près le même degré d'orientation dans l'avenir (46 %). Le pourcentage des répondants qui jugeaient que l'on devrait donner plus d'orientation (24 %) est à peu près égal au pourcentage de ceux qui étaient d'avis que l'on devrait moins intervenir à cet égard (26 %).



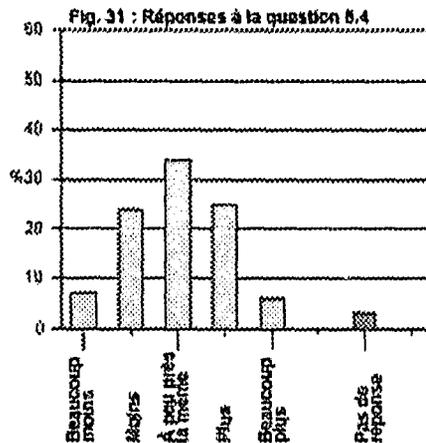
Sujet :

Importance de chaque question dont l'examen est prévu.

Résultats :

Les répondants ne sont pas en faveur d'un changement sur ce point. Un plus grand nombre de répondants estimaient que l'on devrait donner à peu près le même degré d'orientation dans l'avenir (40 %) que ceux qui se sont dit en faveur d'une moins grande orientation (35 %) ou d'une plus grande orientation (14 %); cependant, le pourcentage des répondants qui jugeaient que l'on devrait donner moins d'orientation est deux fois plus élevé que celui des répondants qui estimaient que l'on devrait donner moins d'orientation.

On peut en conclure que les participants sont d'avis qu'Industrie Canada ne devrait pas donner plus d'orientation sur l'importance à accorder à chaque question retenue en vue d'un examen.



Sujet :

Admissibilité des recommandations possibles.

Résultats :

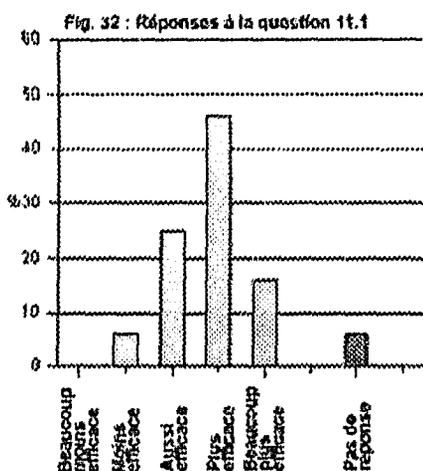
Les réactions des répondants à cette question étaient partagées. Environ le tiers voulaient que l'on donne à peu près le même degré d'orientation (34 %), le tiers étaient en faveur d'un plus grand degré d'orientation (32 %) et un tiers voulaient que l'on réduise le degré d'orientation donné (31 %).

La moitié des représentants gouvernementaux étaient en faveur d'un plus grand degré d'orientation, mais moins du quart des autres répondants partageaient ce point de vue. (Voir la rubrique (c), à l'appendice C, pour une analyse plus détaillée.)

Tout changement dans le degré d'orientation donné déplaira aux deux tiers des répondants, comme d'ailleurs le statu quo.

Modifications au processus général

Les répondants étaient invités à préciser si les sept modifications suivantes au processus général, chacune considérée individuellement, rendraient le processus du CCFI plus ou moins efficace.

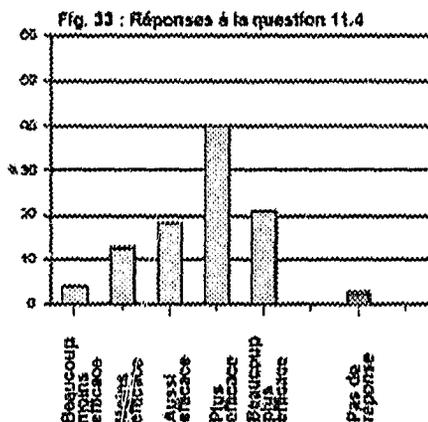


Proposition :

Prévoir une période pour l'examen des questions techniques pendant les réunions des groupes de travail.

Résultats :

Les répondants ont fermement appuyé cette proposition. La majorité des répondants étaient d'avis que cette modification rendrait le processus plus efficace (46 %) ou beaucoup plus efficace (16 %). Aucun répondant n'estimait qu'elle rendrait le processus beaucoup moins efficace.

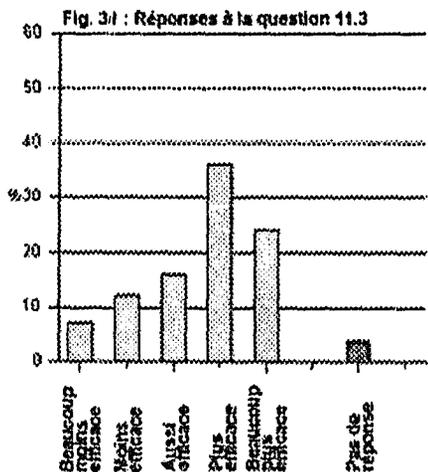


Proposition :

Tenir des réunions séparées avec des spécialistes de l'insolvabilité pour discuter de la façon de mettre en oeuvre les recommandations de principe.

Résultats :

Les répondants ont fermement appuyé cette proposition. La majorité des répondants étaient d'avis que cette modification rendrait le processus plus efficace (40 %) ou beaucoup plus efficace (21 %).

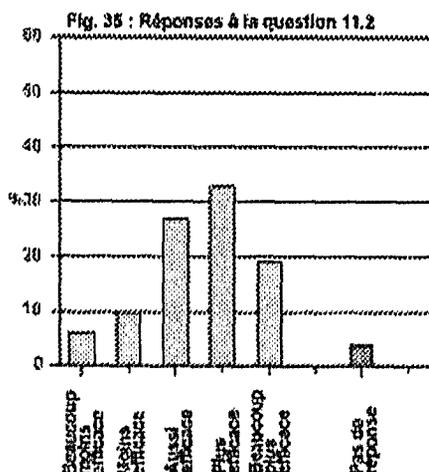


Proposition :

Tenir des réunions séparées avec des spécialistes de l'insolvabilité pour discuter des questions de politique générale.

Résultats :

Cette proposition a reçu un appui ferme. La majorité des répondants étaient d'avis que cette modification rendrait le processus plus efficace (36 %) ou beaucoup plus efficace (24 %).

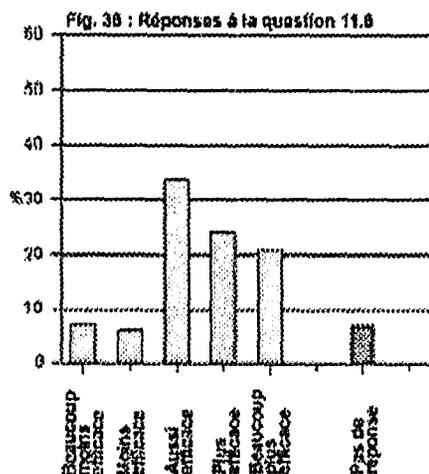


Proposition :

Tenir des réunions séparées avec les groupes d'intervenants qui représentent des intérêts communs (c.-à-d. les intérêts des consommateurs ou des syndic) pour obtenir un consensus avec les réunions des groupes de travail.

Résultats :

Cette proposition a été appuyée. La majorité des répondants estimaient que cette modification rendrait le processus plus efficace (33 %) ou beaucoup plus efficace (19 %).



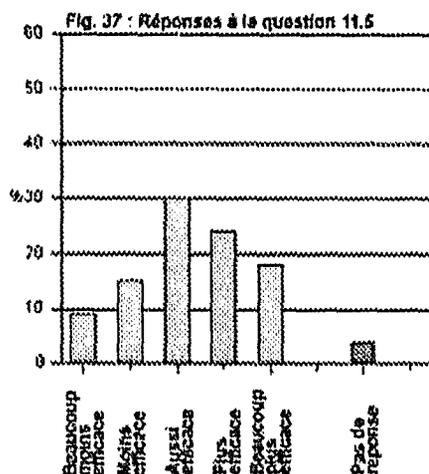
Proposition :

Tenir certaines réunions dans les régions.

Résultats :

Un peu moins de la majorité des répondants ont appuyé cette proposition. Même si un peu moins de la moitié des répondants estimaient que cette modification rendrait le processus plus efficace (24 %) ou beaucoup plus efficace (21 %), seulement quelques répondants ont indiqué qu'elle rendrait le processus moins efficace (6 %) ou beaucoup moins efficace (7 %).

Près de la moitié des personnes qui ont choisi de répondre à cette question appuient la proposition.

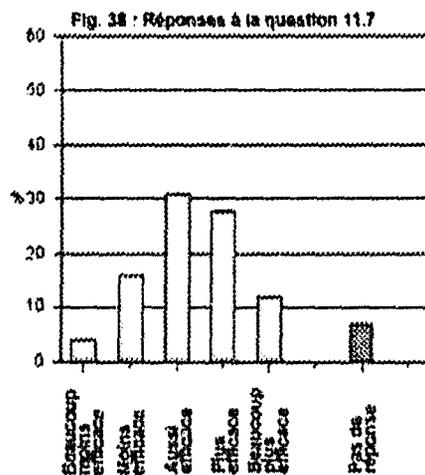


Proposition :

Tenir des réunions séparées avec tous les groupes autres que les spécialistes de l'insolvabilité pour discuter des questions de politique générale.

Résultats :

Cette proposition n'a pas reçu l'appui de la majorité des répondants. Moins de la moitié estimaient qu'elle rendrait le processus plus efficace (24 %) ou beaucoup plus efficace (18 %). Par ailleurs, seulement le quart des répondants étaient d'avis qu'elle rendrait le processus moins efficace (15 %) ou beaucoup moins efficace (9 %). Près du tiers des répondants jugeaient qu'elle n'aurait aucun effet sur l'efficacité du processus.



Proposition :

Offrir de nouvelles possibilités au public de faire connaître son opinion.

Résultats :

Cette proposition n'a pas reçu l'appui de la majorité des répondants. Moins de la moitié estiment qu'elle rendrait le processus plus efficace (28 %) ou beaucoup plus efficace (12 %). Par ailleurs, seulement le cinquième des répondants étaient d'avis qu'elle rendrait le processus moins efficace (16 %) ou beaucoup moins efficace (4 %). Près du tiers des répondants jugeaient qu'elle n'aurait aucun effet sur l'efficacité du processus.

Résumé des réponses à la question 12

Les répondants avaient la possibilité de présenter des observations supplémentaires sur les principales modifications à apporter au processus du CCFI. Près du tiers des répondants ont choisi de présenter des observations supplémentaires.

ÉNONCÉ

Si vous voulez donner plus de précisions sur les principales modifications à apporter (ou des combinaisons de modifications) au processus de consultation du CCFI (p. ex. le mandat, la structure, la rétroaction, etc.), veuillez formuler vos observations ci-dessous. (*Nous recevrons avec plaisir et nous examinerons toutes les suggestions novatrices.*)

RÉSULTATS

Vingt réponses ont été reçues. Parmi les commentaires formulés, il a été suggéré :

- que l'on mette fin à la domination des professionnels en trouvant un moyen de permettre à des non professionnels de participer au processus;
- que l'on finance les travaux de recherche des groupes de travail et des groupes d'étude et que l'on embauche des chercheurs indépendants;
- que des économistes soient affectés auprès des groupes de travail;
- que l'on assure une représentation des intérêts opposés au sein de chaque groupe de travail et de chaque groupe d'étude;
- qu'on limite la taille des groupes;
- que l'on donne une orientation plus serrée et que l'on produise de meilleurs rapports;
- que le prochain processus de consultation débute par une retraite de deux jours où l'on procéderait à des discussions informelles;
- que les groupes de travail et le Comité principal soient tenus de faire rapport à Industrie Canada.

Des points de vue divergents ont été exprimés quant à l'opportunité de tenir des réunions séparées avec des professionnels et des non professionnels : selon certains, des réunions séparées sont requises pour aider les intervenants qui ne sont pas des professionnels à participer au processus; selon d'autres, la tenue de réunions séparées risque de

compromettre le processus.

[Aide](#) [Quoi de neuf](#) [Carte du site](#) [Opinion](#) [Contexte](#) [Haut de la page](#)

Canada
<http://strategis.ic.gc.ca>



BUREAU DU
SURINTENDANT DES FAILLITES

Aide
Opinion

Quoi de neuf
Contexte

Carta du site
English

Passer à

⇒ [Menu principal](#)

⇒ [Le marché : services, lois et règlements](#)

⇒ [Bureau du surintendant des faillites](#)

Recherche dans Strategis

Auteur - Industrie Canada - Direction générale de la réglementation d'entreprise - Direction de la politique des lois commerciales

Date de diffusion -
1998-03-16

Rapport sur les consultations du Comité consultatif de la faillite et de l'insolvabilité

Évaluation du processus du CCFI de 1993-1994

Cette section vise à évaluer comment les participants au processus du CCFI de 1993-1994 ont évalué celui-ci, en présentant les constatations qui ressortent des questions posées sur les résultats du processus du CCFI, sur les communications et le leadership, ainsi que sur la participation et la représentation. Un synopsis distinct est aussi présenté, suivi d'interprétations détaillées et/ou d'un résumé des commentaires écrits, pour chacun des trois ensembles de questions.

Les répondants avaient la possibilité, à la fin du questionnaire, d'élaborer sur tout aspect abordé ou non dans le questionnaire. Étant donné que la plupart des commentaires faits en réponse à cette question générale se rapportent à l'évaluation du processus, un résumé de ces commentaires est présenté à la fin de la section qui suit.

Résultats du CCFI

Synopsis

Les répondants devaient préciser la mesure dans laquelle ils étaient d'accord avec sept énoncés portant sur les résultats du processus du CCFI.

Les répondants ont reconnu **très fortement** (plus de 80 %) que :

- Le processus du CCFI portait sur des questions importantes (question 6.1).

Deux énoncés ont reçu un appui ferme (60 à 69 %) :

- La qualité des recommandations formulées par les groupes de travail était satisfaisante (question 6.4).
- En général, le processus de consultation du CCFI était efficace (question 6.6).

Les réactions des répondants à deux énoncés étaient **partagées** (pourcentages assez importants de répondants qui se sont dit d'accord ou en désaccord) :

- Le temps alloué au processus du CCFI n'a pas permis d'aborder les questions (question 6.2).
- Le programme du Comité principal visait un trop grand nombre de questions (question 6.3).

Table des matières

- ❖ [Sommaire](#)
- ❖ [Résumé des recommandations](#)
- ❖ [Introduction](#)
- ❖ [Méthodologie](#)
- ❖ [Constatations](#)
 - ❖ [Profil des répondants](#)
 - ❖ [Avantages d'une participation au processus du CCFI](#)
 - ❖ [Modifications possibles au processus du CCFI](#)
 - ❖ [Évaluation du processus du CCFI de 1993-1994](#)
- ❖ [Conclusions et recommandations](#)

Appendices

- ❖ [Appendice A: Questionnaire d'enquête](#)
- ❖ [Appendice B: Réponses \(scores bruts et pourcentages\) aux questions quantitatives](#)
- ❖ [Appendice C: Analyse par recoupements](#)

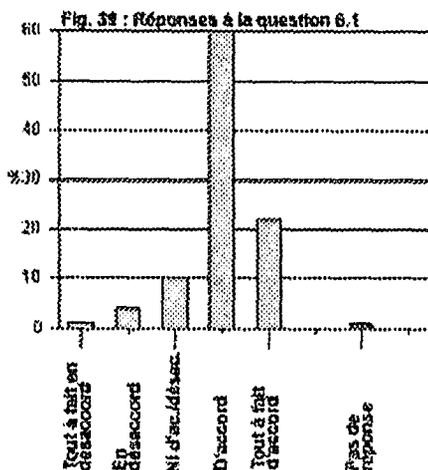
Il n'y a eu que peu d'appui (11 à 20 %) pour l'énoncé suivant :

- Le Comité principal a pris de piètres décisions (question 6.5).

Les répondants se sont dit **fermement** en désaccord (60 à 69 %) avec l'énoncé suivant :

- La législation adoptée est insatisfaisante (question 6.7).

Les répondants étaient invités à indiquer s'ils étaient d'accord avec les énoncés positifs et négatifs suivants :

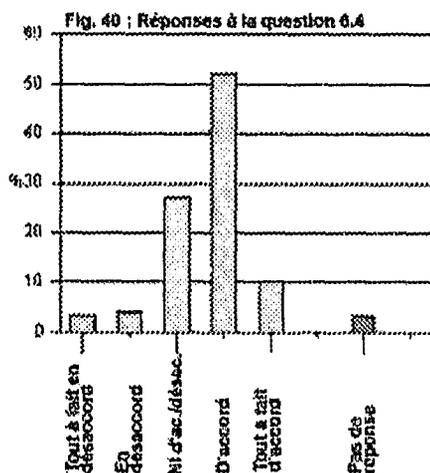


Énoncé :

Le processus du CCFI portait sur des questions importantes

Résultats :

Cet énoncé a reçu un solide appui. La majorité des répondants étaient soit d'accord (60 %) soit tout à fait d'accord (22 %) pour dire que les questions importantes avaient été abordées.

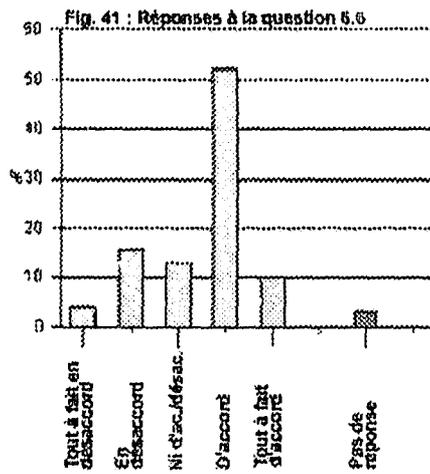


Énoncé :

La qualité des recommandations formulées par les groupes de travail était satisfaisante.

Résultats :

Cet énoncé a reçu un appui ferme. La majorité des répondants étaient soit d'accord (52 %) soit tout à fait d'accord (10 %) avec l'énoncé. Seule une petite minorité de répondants étaient en désaccord (4 %) ou tout à fait en désaccord (3 %) avec l'énoncé.

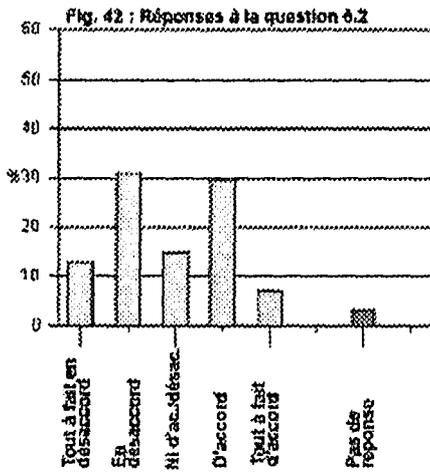


Énoncé :

En général, le processus de consultation du CCFI était efficace.

Résultats :

Cet énoncé a reçu un appui ferme. La majorité des répondants étaient soit d'accord (52 %) soit tout à fait d'accord (10 %) pour dire que le processus était efficace.



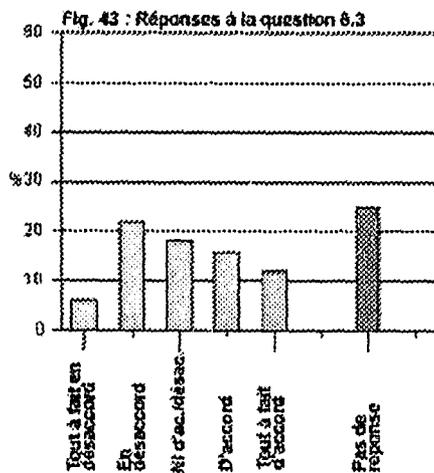
Énoncé :

Le temps alloué au processus du CCFI n'a pas permis d'aborder les questions.

Résultats :

Les réactions à cet énoncé négatif étaient partagées. Le pourcentage des répondants qui ont indiqué être en désaccord (31 %) ou tout à fait en désaccord (13 %) avec l'énoncé est légèrement plus élevé que le pourcentage des répondants qui ont indiqué être d'accord (30 %) ou tout à fait d'accord (7 %) avec l'énoncé.

La moitié des membres du Comité principal ont appuyé l'énoncé, contre seulement le tiers des autres répondants. Les participants qui n'ont siégé qu'à un seul comité étaient fermement opposés à cet énoncé. (Voir les rubriques (d) et (e), à l'appendice C, pour une analyse plus détaillée.)



Énoncé :

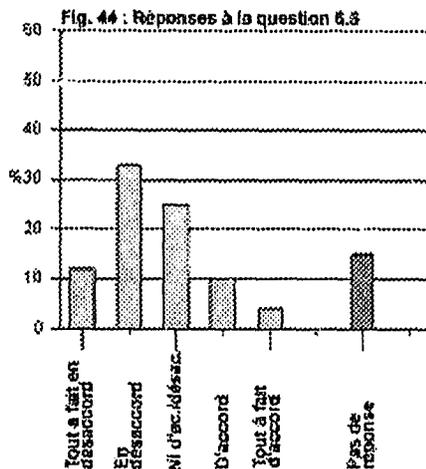
Le programme du Comité principal portait sur un trop grand nombre de questions.

Résultats :

Les réactions à cet énoncé négatif étaient partagées. Le quart des répondants ont choisi de ne pas répondre à la question. Bien que le pourcentage des répondants (28 %) qui appuyaient cet énoncé soit le même que le pourcentage de ceux qui ne l'appuyaient pas, le nombre de répondants qui ont dit être tout à fait d'accord avec l'énoncé est plus important que celui des répondants qui ont dit être tout à fait en désaccord.

Parmi les personnes qui ont répondu à la question, 38 % appuyaient l'énoncé, ce qui équivaut à peu près au pourcentage de ceux qui ne l'appuyaient pas.

On peut en conclure qu'un nombre important de répondants estimaient qu'il y avait un trop grand nombre de questions à examiner.



Énoncé :

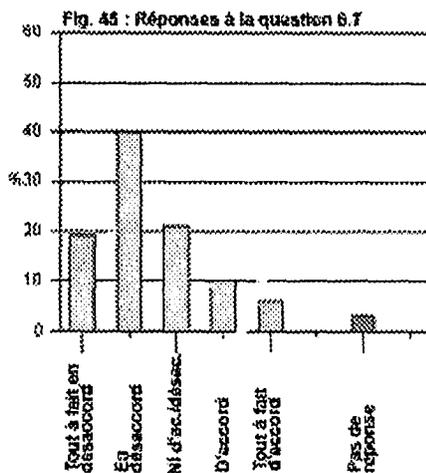
Le Comité principal a pris de piètres décisions.

Résultats :

Cet énoncé **négligé** n'a pas été appuyé. Près de la moitié des répondants étaient en désaccord (33 %) ou tout à fait en désaccord (12 %) avec l'énoncé. Seulement 14 % des répondants étaient soit d'accord soit tout à fait d'accord avec l'énoncé.

Parmi les personnes qui ont répondu à la question, une majorité étaient soit en désaccord soit tout à fait en désaccord avec l'énoncé.

On peut en conclure que les répondants estimaient que les décisions prises par le Comité principal ne soulevaient pas de problème.



Énoncé :

La législation adoptée est insatisfaisante.

Résultats :

Cet énoncé **négligé** n'a pas été appuyé. La majorité des répondants étaient soit en désaccord (40 %) soit tout à fait en désaccord (19 %) avec l'énoncé.

On peut en conclure que les répondants estimaient que la législation éventuellement adoptée est satisfaisante.

Résumé des réponses à la question 7

Les répondants avaient la possibilité d'élaborer sur les résultats du processus du CCFI. Environ le tiers des répondants ont présenté des commentaires, résumés ci-après.

Énoncé

Si vous voulez donner plus de précisions sur les résultats du processus du CCFI, veuillez formuler vos observations ci-dessous.

Résultats

Vingt réponses ont été reçues. Parmi les points soulevés, on a signalé que certaines questions difficiles et litigieuses avaient été écartées et n'étaient pas résolues, que trop d'efforts avaient été consacrés aux questions intéressantes des groupes d'intérêts spéciaux au détriment de questions plus importantes et, enfin, que les résultats n'étaient pas tout à fait satisfaisants, peut-être en raison de facteurs politiques ou du fait que le ministère avait ses propres visées.

Communications et leadership**Synopsis**

Les répondants étaient invités à indiquer leur degré de satisfaction à l'égard de différents aspects des communications et du leadership. Ils n'ont pas exprimé d'opinions tranchées sur ces questions. Un grand nombre de participants ont choisi de ne pas y répondre. À l'exception d'une des voies de communication qui a suscité une réponse négative, ceux qui ont exprimé une opinion ont habituellement choisi une réponse neutre ou légèrement positive.

Les répondants ont exprimé une opinion **positive** (50 à 59 %) à l'égard de deux moyens de communication et du leadership des groupes de travail :

- Rapports écrits (question 4.8)
- Leadership des groupes de travail (question 4.11)
- Réunions (question 4.7).

Il y a eu **très peu d'insatisfaction** (0 à 10 %) à l'égard du leadership du Comité principal et de l'une des voies de communication :

- Leadership du Comité principal (question 4.10).
- Voies de communication du groupe d'étude au groupe de travail (question 4.4).

Il y a eu **peu d'insatisfaction** (11 à 20 %) à l'égard du leadership des groupes d'étude et de trois voies de communication :

- Voies de communication du groupe de travail au Comité principal (question 4.2).
- Voies de communication du groupe de travail au groupe d'étude (question 4.3).
- Leadership des groupes d'étude (question 4.12).
- Voies de communication du Comité principal aux groupes de travail (question 4.1).

Les réactions étaient **partagées** (pourcentages assez importants de répondants satisfaits et insatisfaits) à l'égard de deux moyens de communication :

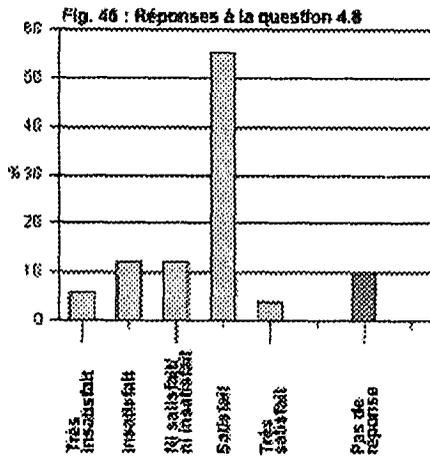
- Conférences téléphoniques (question 4.6).
- Bulletins (p. ex. Bulletin sur l'insolvabilité) (question 4.9).

L'une des voies de communication a suscité une réaction **négative**. Il y a eu **très peu de satisfaction** (0 à 10 %) à l'égard des :

- Voies de communication entre les différents groupes de travail (question 4.5).

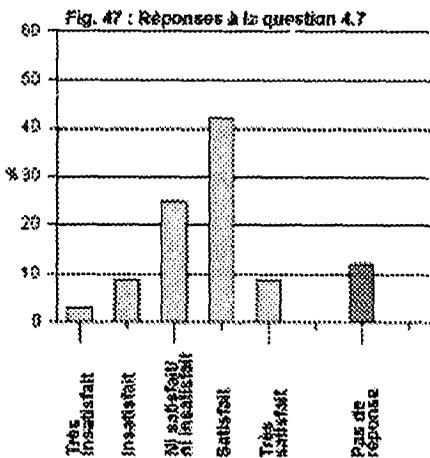
a. Moyens de communication

Les répondants devaient indiquer leur satisfaction à l'égard de quatre moyens de communication différents : conférences téléphoniques, réunions, rapports écrits et bulletins.



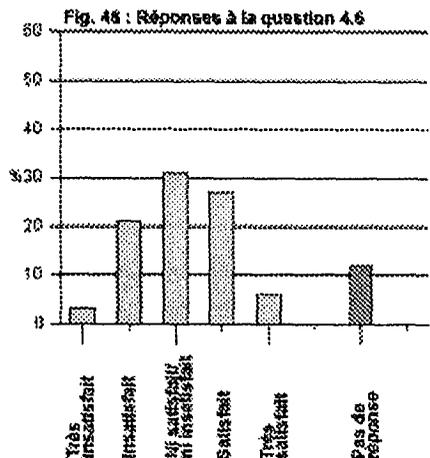
Moyen :
Rapports écrits.

Résultats :
Les répondants ont accordé une cote positive aux rapports écrits. La majorité des répondants étaient soit satisfaits (55 %) soit très satisfaits (4 %) de ces documents.



Moyen :
Réunions.

Résultats :
Les répondants ont accordé une cote positive aux réunions. La majorité des répondants étaient soit satisfaits (42 %) soit très satisfaits (9 %) des réunions. Le quart des répondants (25 %) n'étaient ni satisfaits ni insatisfaits des réunions.

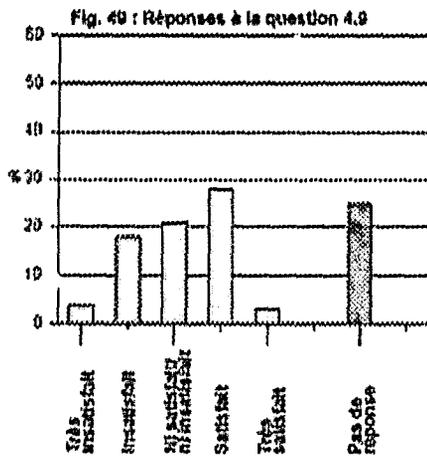


Moyen :
Conférences téléphoniques.

Résultats :
Les réactions étaient partagées en ce qui a trait aux conférences téléphoniques, même si la plupart des répondants n'ont pas exprimé d'opinions tranchées à cet égard. Le tiers des répondants étaient soit satisfaits (27 %) soit très satisfaits (6 %). Près du tiers des répondants ont exprimé une opinion neutre (31 %) et près du quart étaient insatisfaits (21 %) ou très insatisfaits (3 %).

Pour la plupart, les répondants qui ont exprimé une opinion satisfaisante n'étaient pas membres du Comité principal. La taille du comité auquel ont participé les répondants a aussi influencé leur opinion. Ainsi, les répondants

qui n'avaient pas participé à un gros comité ont exprimé fermement leur satisfaction à l'égard des conférences téléphoniques. (Voir les parties (f), (g) et (h) de l'appendice C pour une analyse plus détaillée.)

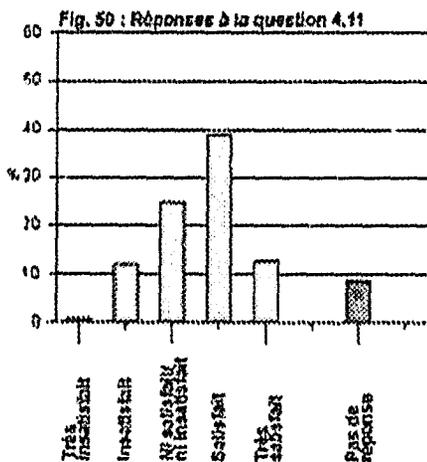


Moyen :
Bulletins (p. ex. Bulletin sur l'insolvabilité)

Résultats :
Les réactions à l'égard des bulletins étaient partagées, même si la plupart des répondants n'ont pas exprimé d'opinions tranchées. Près du tiers des répondants étaient soit satisfaits (28 %) soit très satisfaits (3 %) des bulletins. Le quart des répondants n'ont pas répondu à la question, mais près du quart étaient soit insatisfaits (18 %) soit très insatisfaits (4 %). Un cinquième (21 %) des répondants n'étaient ni satisfaits ni insatisfaits.

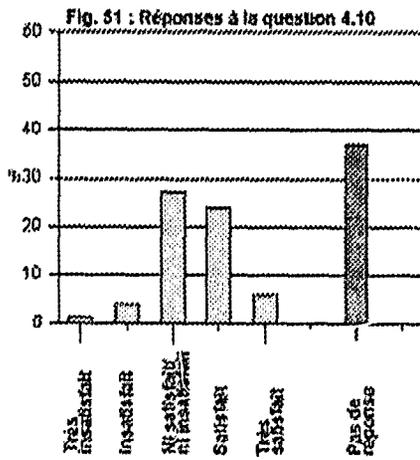
b. Leadership

Les répondants devaient indiquer dans quelle mesure ils étaient satisfaits du leadership des trois types de comités du processus du CCFI (Comité principal, groupes de travail et groupes d'étude).



Comité :
Groupes de travail.

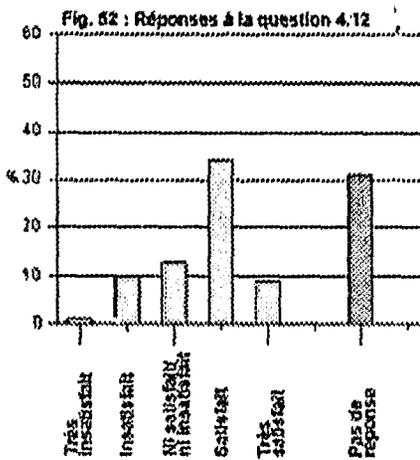
Résultats :
Les répondants ont exprimé une opinion positive au sujet du leadership des groupes de travail. La majorité des répondants étaient soit satisfaits (39 %) soit très satisfaits (13 %). La grande majorité des participants ont choisi de répondre à cette question.



Comité :
Comité principal.

Résultats :
Il y a eu très peu d'insatisfaction à l'égard du leadership du Comité principal. Seulement 5 % des répondants étaient soit insatisfaits (4 %) soit très insatisfaits (1 %) à l'égard du leadership. Plus du tiers des répondants (37 %) ont choisi de ne pas répondre à la question. Près du quart des répondants (24 %) étaient ni satisfaits ni insatisfaits.

Près de la moitié des personnes qui ont répondu à cette question considéraient que le leadership du Comité principal était satisfaisant.



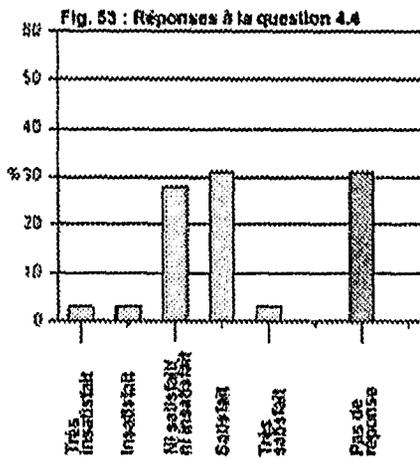
Comité :
Groupes d'étude.

Résultats :
Il y eu peu d'insatisfaction à l'égard du leadership des groupes d'étude. Près du tiers des répondants (31 %) ont choisi de ne pas répondre à cette question. Un autre tiers des répondants (34 %) étaient satisfaits, tandis que 9 % étaient très satisfaits.

La majorité des personnes qui ont répondu à cette question considéraient que leadership des groupes d'étude était satisfaisant.

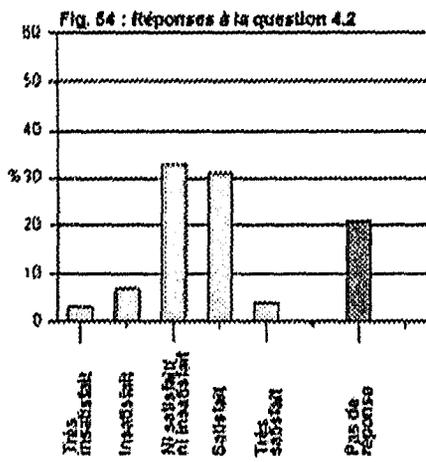
c. Voies de communication

Les répondants étaient invités à indiquer leur degré de satisfaction à l'égard des voies de communication entre les trois types de comités du processus du CCFI, selon cinq critères.



Voie de communication :
Du groupe d'étude au groupe de travail.

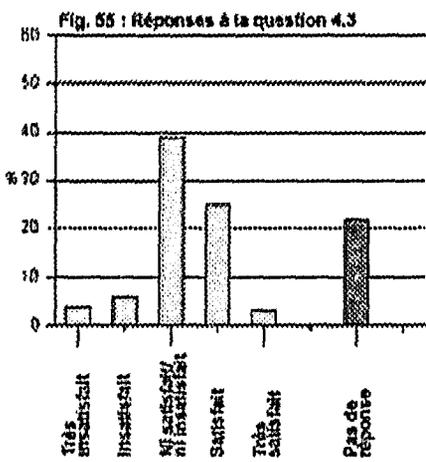
Résultats :
Il y a eu très peu d'insatisfaction à l'égard des voies de communication entre les groupes d'étude et les groupes de travail. La majorité des répondants n'ont pas exprimé leur satisfaction ou leur insatisfaction; plutôt, ils ont choisi de ne pas répondre (31 %) ou de répondre qu'ils n'étaient ni satisfaits ni insatisfaits (28 %). Cependant, plus du tiers des répondants étaient soit satisfaits (31 %) soit très satisfaits (3 %). Très peu de répondants étaient insatisfaits ou très insatisfaits.



Voie de communication :
Du groupe de travail au Comité principal.

Résultats :

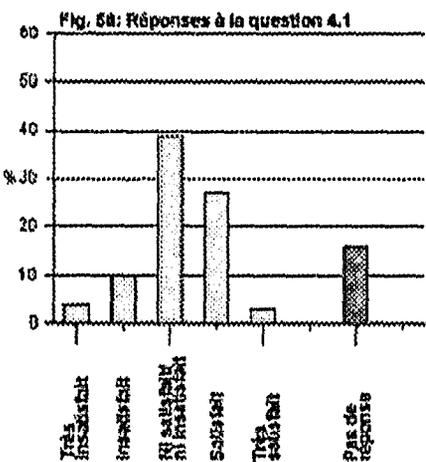
Il y a eu peu d'insatisfaction à l'égard des voies de communication entre les groupes de travail et le Comité principal. La majorité des répondants n'ont pas exprimé leur satisfaction ou leur insatisfaction; ils ont plutôt choisi de ne pas répondre (21 %) ou de répondre qu'ils étaient ni satisfaits ni insatisfaits (33 %). Cependant, plus du tiers des répondants étaient soit satisfaits (31 %) soit très satisfaits (4 %).



Voie de communication :
Du groupe de travail au groupe d'étude.

Résultats :

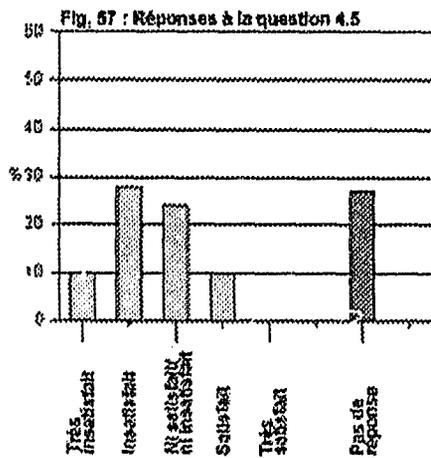
Il y a eu peu d'insatisfaction à l'égard des voies de communication entre les groupes de travail et les groupes d'étude. La majorité des répondants n'ont pas exprimé leur satisfaction ou leur insatisfaction; ils ont plutôt choisi de ne pas répondre (22 %) ou se sont dit ni satisfaits ni insatisfaits (39 %). Cependant, plus du quart des répondants étaient soit satisfaits (25 %) soit très satisfaits (3 %).



Voie de communication :
Du Comité principal au groupe de travail.

Résultats :

Il y a eu peu d'insatisfaction à l'égard des voies de communication entre le Comité principal et les groupes de travail. La majorité des répondants n'ont pas exprimé leur satisfaction ou leur insatisfaction; plutôt, ils ont choisi de ne pas répondre (16 %) ou se sont dit ni satisfaits ni insatisfaits (39 %). Cependant, près du tiers des répondants étaient soit satisfaits (27 %) soit très satisfaits (3 %).



Voie de communication :
Entre les différents groupes de travail.

Résultats :

Il y a eu très peu de satisfaction à l'égard des voies de communication entre les différents groupes de travail. Aucun répondant ne s'est dit très satisfait et seulement 10 % étaient satisfaits. La majorité des répondants n'ont pas exprimé leur satisfaction ou leur insatisfaction; ils ont plutôt choisi de ne pas répondre (27 %) ou se sont dit ni satisfaits ni insatisfaits (24 %). Cependant, plus du tiers des répondants étaient soit insatisfaits (28 %) soit très insatisfaits (10 %).

Résumé des réponses à la question 5

Les répondants avaient la possibilité d'élaborer sur les questions relatives aux communications et au leadership. Environ le tiers des répondants ont présenté des commentaires, résumés ci-après.

Énoncé

Si vous voulez donner plus de précisions sur les questions relatives aux communications ou au leadership, veuillez formuler vos observations ci-dessous.

Résultats

Vingt-et-une réponses ont été reçues. Les réponses étaient variées et il y avait peu de répétition parmi les thèmes abordés. Parmi les points soulevés, il y avait des opinions divergentes sur l'efficacité des conférences téléphoniques — selon certains, elles constituent un moyen efficace et peu coûteux; selon d'autres, elles n'ont pas donné de bons résultats dans le cas des gros groupes et ont rendu difficile la participation aux réunions. Quelques répondants ont fait des commentaires sur le manque de rétroaction et de direction venant du sommet (Industrie Canada et/ou le Comité principal du CCFI), à l'intention des groupes de travail et des groupes d'étude. On a aussi fait mention des avis déficients et du temps insuffisant réservé à l'examen des documents distribués.

Participation et représentation

Synopsis

Dans cette section du questionnaire, les répondants devaient indiquer s'ils étaient d'accord avec divers énoncés sur la représentation et la participation au processus. Le nombre de répondants qui ont choisi d'ignorer certaines ou la totalité des questions est beaucoup plus élevé que dans les autres sections. Les répondants n'ont pas exprimé d'opinions tranchées au sujet de la représentation.

L'énoncé suivant a recueilli un appui ferme (60 à 69 %) :

- Les membres des groupes de travail ont eu amplement l'occasion de présenter leurs préoccupations aux réunions des groupes de travail et d'en discuter (question 2.2).

L'énoncé suivant a reçu un appui positif (50 à 59 %) :

- Les intervenants en matière d'insolvabilité étaient adéquatement représentés dans les groupes de travail (question 2.7).

L'énoncé suivant n'a suscité que peu de désaccord (11 à 20 %) :

- Les intervenants en matière d'insolvabilité étaient adéquatement représentés dans les groupes d'étude (question 2.8).

Les opinions étaient partagées (pourcentages assez importants de répondants qui se sont dit d'accord ou en désaccord) sur les énoncés ayant trait aux contraintes et à la contribution des groupes d'intervenants.

- La contribution des groupes d'intervenants était limitée par le temps (question 2.4).
- La contribution des groupes d'intervenants était limitée par les fonds disponibles (question 2.5).

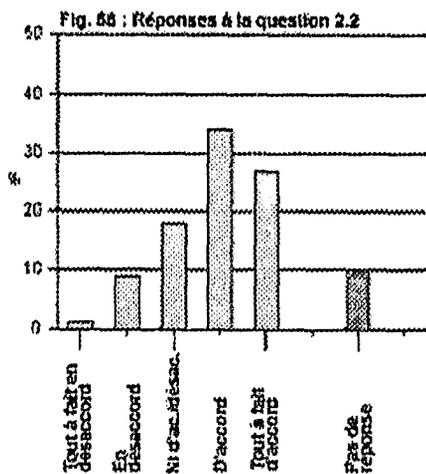
Pour les autres énoncés, énumérés dans l'ordre où ils se présentent dans les pages suivantes, les répondants n'ont pas exprimé d'opinions tranchées. La majorité des répondants ont choisi soit de ne pas répondre soit de répondre « ni d'accord ni en désaccord ». Les deux premiers énoncés avaient trait à la participation, les autres à la représentation.

- Les membres du Comité principal ont eu amplement l'occasion de présenter leurs préoccupations aux réunions du Comité principal et d'en discuter (question 2.1).
- Les membres des groupes d'étude ont eu amplement l'occasion de présenter leurs préoccupations aux réunions des groupes d'étude et d'en discuter (question 2.3).
- Certaines régions du pays étaient sous-représentées dans les groupes d'étude (question 2.11).
- Certaines régions du pays étaient sous-représentées au Comité principal (question 2.9).
- Certaines régions du pays étaient sous-représentées dans les groupes de travail (question 2.10).
- Les intervenants en matière d'insolvabilité étaient adéquatement représentés au Comité principal (question 2.6).

Invités à énumérer les groupes ou les régions qui, à leur avis, devraient être invités à participer aux consultations futures, environ le tiers des répondants ont mentionné au moins un groupe ou une région, le plus souvent une région.

a. Participation

Les répondants étaient invités à indiquer s'ils étaient d'accord avec les énoncés positifs ou négatifs sur l'opportunité qu'ils avaient eue de présenter leurs préoccupations aux réunions et d'en discuter, ainsi que des contraintes qui auraient pu gêner la contribution des groupes d'intervenants.

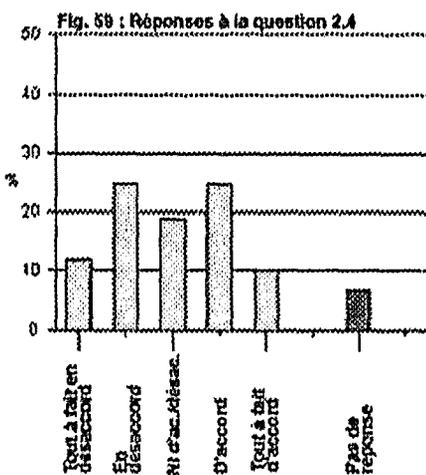


Énoncé :

Les membres des groupes de travail ont eu amplement l'occasion de présenter leurs préoccupations aux réunions des groupes de travail et d'en discuter.

Résultats :

Cet énoncé a recueilli un appui ferme. La majorité des répondants se sont dit d'accord (34 %) ou tout à fait d'accord (27 %) avec cet énoncé.



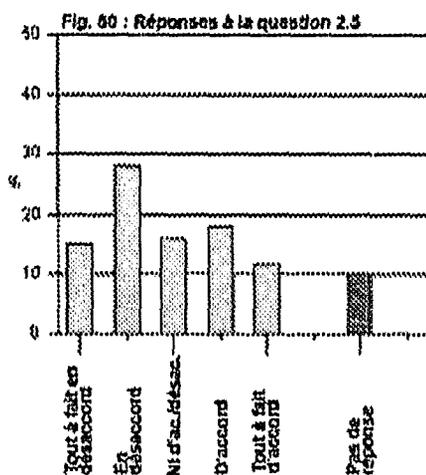
Énoncé :

La contribution des groupes d'intervenants était limitée par le temps.

Résultats :

Les réactions à cet énoncé négatif étaient partagées. À peu près le même pourcentage de répondants se sont dit d'accord (25 %) ou tout à fait d'accord (10 %) que ceux qui se sont dit en désaccord (25 %) ou tout à fait en désaccord (12 %) avec l'énoncé.

Les membres du Comité principal ont appuyé fermement cet énoncé. Pour la plupart, les répondants qui se sont dit en désaccord avec l'énoncé n'étaient pas membres du Comité principal. (Voir la section (1) de l'appendice C pour une analyse plus détaillée.)

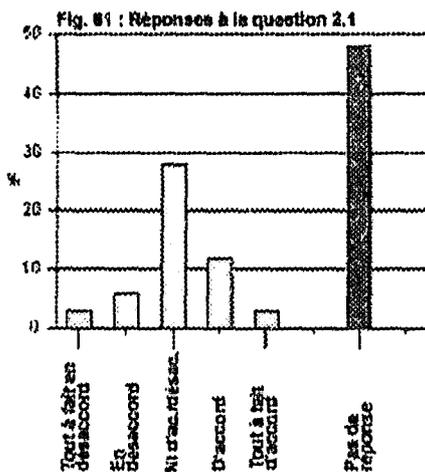


Énoncé :

La contribution des groupes d'intervenants était limitée par les fonds disponibles.

Résultats :

Les réactions à cet énoncé négatif étaient partagées. La plupart des gens n'ont pas exprimé d'opinion tranchée. Cependant, un pourcentage plus élevé de répondants étaient soit en désaccord (28 %) soit tout à fait en désaccord (15 %) que le pourcentage des répondants qui étaient soit d'accord (18 %) soit tout à fait d'accord (12 %) avec l'énoncé.



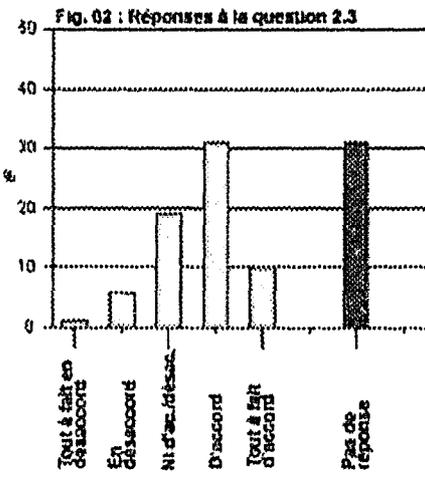
Énoncé :

Les membres du Comité principal ont eu amplement l'occasion de présenter leurs préoccupations aux réunions du Comité principal et d'en discuter.

Résultats :

Une importante majorité de répondants n'ont pas exprimé une opinion tranchée au sujet de cet énoncé. Près de la moitié des répondants ont choisi de ne pas répondre à la question (48 %). Parmi ceux qui y ont répondu, la plupart ont dit être ni d'accord ni en désaccord avec l'énoncé (28 %).

On peut en conclure que les répondants estimaient que les membres du Comité principal ont eu amplement l'occasion de se réunir et de discuter de leurs préoccupations.



Énoncé :

Les membres des groupes d'étude ont eu amplement l'occasion de présenter leurs préoccupations aux réunions des groupes d'étude et d'en discuter.

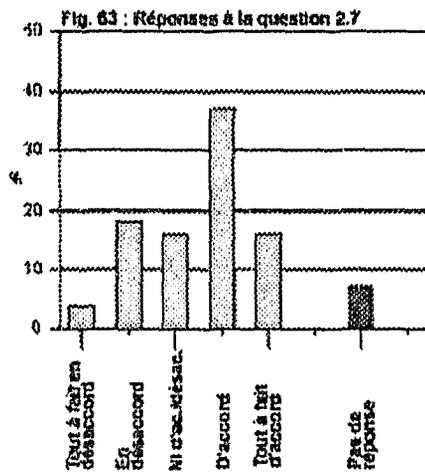
Résultats :

Les répondants n'ont pas exprimé d'opinion tranchée au sujet de cet énoncé. La moitié des répondants ont choisi soit de ne pas répondre à la question (31 %) soit d'indiquer qu'ils étaient ni d'accord ni en désaccord (19 %) avec l'énoncé. Environ 40 % des répondants étaient d'accord ou tout à fait d'accord avec l'énoncé.

Les personnes qui ont choisi de répondre à la question ont appuyé fermement l'énoncé.

b. Représentation

Les répondants étaient invités à préciser s'ils étaient d'accord avec les six énoncés ayant trait à la représentation des intervenants en matière d'insolvabilité et des diverses régions du pays au sein du Comité principal, des groupes de travail et des groupes d'étude.

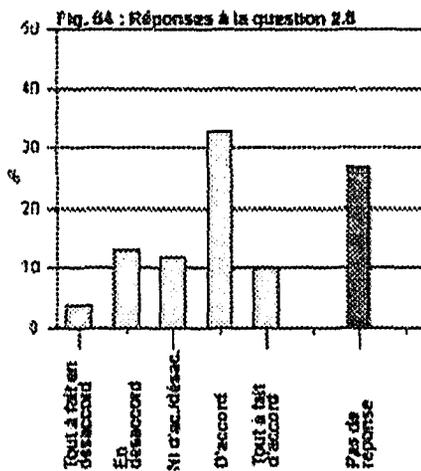


Énoncé :

Les intervenants en matière d'insolvabilité étaient adéquatement représentés dans les groupes de travail.

Résultats :

Les répondants ont exprimé leur appui à cet énoncé. La majorité des répondants étaient soit d'accord (37 %) soit tout à fait d'accord (16 %) avec l'énoncé.



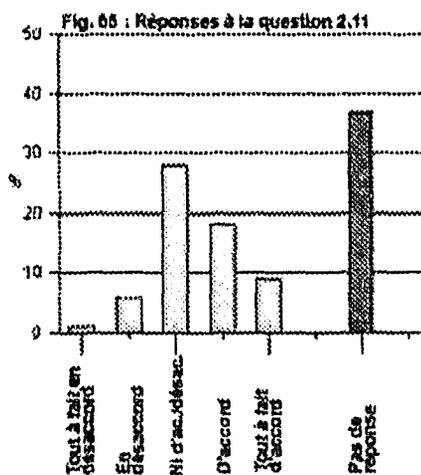
Énoncé :

Les intervenants en matière d'insolvabilité étaient adéquatement représentés dans les groupes d'étude.

Résultats :

Les répondants n'ont pas exprimé d'opinion tranchée au sujet de cet énoncé; toutefois, peu étaient en désaccord avec celui-ci. La réponse la plus fréquente était « d'accord » (33 %); mais un plus grand nombre de répondants ont choisi soit de ne pas répondre à la question (27 %) soit d'indiquer qu'ils étaient ni d'accord ni en désaccord avec l'énoncé (12 %).

Les personnes qui ont choisi de répondre à la question ont appuyé fermement l'énoncé.



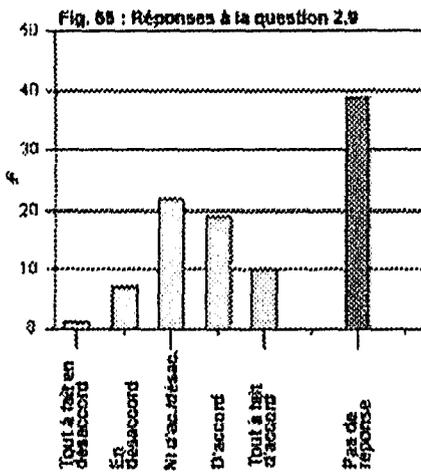
Énoncé :

Certaines régions du pays étaient sous-représentées dans les groupes d'étude.

Résultats :

Les répondants n'ont pas exprimé une opinion tranchée au sujet de cet énoncé **négligé**. La majorité ont choisi soit de ne pas répondre à la question (37 %) soit d'indiquer qu'ils étaient ni d'accord ni en désaccord avec l'énoncé (28 %).

Cependant, parmi les personnes qui ont choisi de répondre à la question, il y en avait trois fois plus qui étaient d'accord ou tout à fait d'accord pour dire qu'il y avait sous-représentation que celles qui se sont dit en désaccord ou tout à fait en désaccord avec l'énoncé.



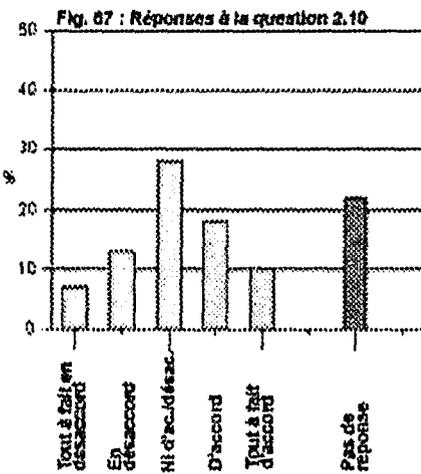
Énoncé :

Certaines régions du pays étaient sous-représentées au Comité principal.

Résultats :

Les répondants n'ont pas exprimé une opinion tranchée au sujet de cet énoncé **négalif**. La majorité ont choisi soit de ne pas répondre à la question (39 %) soit de dire qu'ils étaient ni d'accord ni en désaccord avec l'énoncé (22 %).

Cependant, parmi les personnes qui ont choisi de répondre à la question, il y en avait trois fois plus qui étaient d'accord ou tout à fait d'accord pour dire qu'il y avait sous-représentation que celles qui se sont dit en désaccord ou tout à fait en désaccord avec l'énoncé.



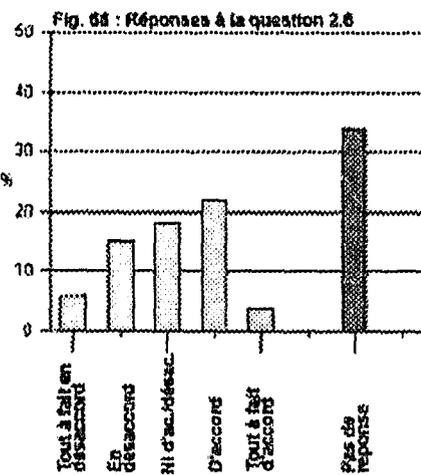
Énoncé :

Certaines régions du pays étaient sous-représentées dans les groupes de travail.

Résultats :

Les répondants n'ont pas exprimé une opinion tranchée au sujet de cet énoncé **négalif**. La moitié des répondants ont choisi soit de ne pas répondre à la question (22 %) soit d'indiquer qu'ils étaient ni d'accord ni en désaccord avec l'énoncé (28 %).

Parmi les personnes qui ont choisi de répondre à la question, les réactions étaient partagées.



Énoncé :

Les intervenants en matière d'insolvabilité étaient adéquatement représentés au Comité principal.

Résultats :

Les répondants n'ont pas exprimé une opinion tranchée au sujet de cet énoncé. La majorité des répondants ont choisi soit de ne pas répondre à la question (34 %) soit d'indiquer qu'ils étaient ni d'accord ni en désaccord avec l'énoncé (18 %).

Parmi les personnes qui ont choisi de répondre à la question, les réactions étaient partagées.

La section du questionnaire traitant de la participation/représentation se terminait par une question ouverte qui permettait aux répondants d'énumérer d'autres groupes ou régions qui devraient participer aux

consultations futures.

Fig. 69 : Réponses à la question 3		Énoncé :
Groupe ou région énuméré	Nombre de répondants	S'il y avait des groupes ou des régions qui n'étaient pas représentés dans le processus du CCFI et qui, à votre avis, devraient être invités à participer aux futures consultations, veuillez les énumérer.
Ouest	8	Résultats : La majorité des répondants n'ont pas indiqué de groupe ou de région. Seulement 34 % des répondants ont fait mention de groupes ou de régions qui, à leur avis, devraient être invités à participer aux consultations futures; le plus souvent, les répondants ont mentionné des régions.
Est	5	
Prêteurs	5	
Consommateurs	3	
Faillis	2	
ONG impliquées	2	
dans les questions environnementales		
Autre	11	

Résumé des réponses à la question 20

À la fin du questionnaire, les répondants avaient la possibilité d'élaborer sur toute question abordée ou non dans le questionnaire. Seulement le cinquième des répondants se sont prévalus de cette occasion.

Énoncé

Si vous voulez donner plus de précisions sur les sujets abordés dans les questions qui précèdent ou faire état de sujets qui n'ont pas été abordés, veuillez formuler vos observations ci-dessous.

Résultats

Treize réponses ont été reçues. Parmi les points soulevés, on a indiqué que le processus reposait trop sur la participation de volontaires au CCFI, et que l'on mettait trop l'accent sur les questions techniques et pas assez sur les questions de politique générale. Des opinions divergentes ont été exprimées au sujet des initiatives canadiennes en matière de faillite : selon une opinion, le modèle du CCFI sera copié dans de nombreuses autres régions du monde; selon un autre point de vue, la législation canadienne en matière de faillite et d'insolvabilité se compare mal à ce que l'on retrouve ailleurs dans le monde.

[Aide](#)
 [Quoi de neuf](#)
 [Carte du site](#)
 [Opinion](#)
 [Contexte](#)
 [Haut de la page](#)


<http://strategis.ic.gc.ca>



BUREAU DU
SURINTENDANT DES FAILLITES

Aide
Opinion

Quoi de neuf
Contexte

Carte du site
English

Passer à

⇒ [Menu principal](#)

⇒ [Le marché : services, lois et règlements](#)

⇒ [Bureau du surintendant des faillites](#)

Auteur - Industrie Canada - Direction générale de la régie d'entreprise - Direction de la politique des lois commerciales

Date de diffusion -
1998-03-16

Recherche dans Strategis

Rapport sur les consultations du Comité consultatif de la faillite et de l'insolvabilité

Conclusions et recommandations

L'évaluation du processus du CCFI montre que la plupart des participants étaient satisfaits du processus, mais que celui-ci devrait et pourrait être amélioré avant que ne débute la prochaine ronde de consultations. Les modifications au niveau des communications sont considérées comme les moyens les plus efficaces pour améliorer le processus.

Profil des répondants

Malgré l'absence de réactions tranchées à l'égard du processus lui-même, les répondants ont, de façon générale, exprimé une opinion positive au sujet des avantages qu'ils en avaient retirés. Les répondants ont retiré plus d'avantages que prévu par rapport au temps qu'ils ont consacré au processus. Ils ont aussi retiré plus d'avantages au niveau de la compréhension des points de vue des autres. La meilleure indication des avantages obtenus est que la presque totalité des répondants seraient disposés à participer à la prochaine ronde de consultations du CCFI, et qu'à peu près le même nombre de répondants recommanderaient que d'autres y participent également.

Recommandation 1 Il est recommandé qu'au cours de la prochaine ronde de consultations, le CCFI continue d'insister sur l'échange d'information et d'avis entre les intervenants en matière d'insolvabilité.

Recommandation 2 Il est recommandé que le prochain processus de consultation du CCFI comprenne plus d'activités qui permettent aux participants d'échanger individuellement.

Les attentes en ce qui a trait à l'influence exercée sur la législation gouvernementale étaient partagées. Une certaine gestion des attentes semble donc nécessaire. Les participants doivent comprendre clairement où commence et où se termine leur rôle dans le processus de consultation, comment ce processus mène à l'ébauche d'un projet de législation et comment d'autres facteurs influent sur la loi qui est éventuellement adoptée.

Recommandation 3 Il est recommandé que le prochain processus de consultation du CCFI comporte un cadre précisant les étapes à suivre durant le processus et les étapes qui devraient faire suite au processus. Il est fortement recommandé qu'à chaque étape importante, on rappelle aux participants les limites du processus ainsi que leurs rôles et responsabilités.

Modifications possibles au processus du CCFI

Fournir de l'information (dans des rapports) et une rétroaction étaient

Table des matières

- ❖ [Sommaire](#)
- ❖ [Résumé des recommandations](#)
- ❖ [Introduction](#)
- ❖ [Méthodologie](#)
- ❖ [Constatations](#)
 - ❖ [Profil des répondants](#)
 - ❖ [Avantages d'une participation au processus du CCFI](#)
 - ❖ [Modifications possibles au processus du CCFI](#)
 - ❖ [Évaluation du processus du CCFI de 1993-1994](#)
- ❖ [Conclusions et recommandations](#)

Appendices

- ❖ [Appendice A: Questionnaire d'enquête](#)
- ❖ [Appendice B: Réponses \(scores bruts et pourcentages\) aux questions quantitatives](#)
- ❖ [Appendice C: Analyse par recoupements](#)

considérés comme les moyens les plus efficaces d'améliorer le processus. Le besoin d'apporter des améliorations est corroboré par des observations écrites comme : « Des mois s'écoulaient sans qu'il y ait de communication... » et « On n'a pas expliqué pourquoi certaines recommandations avaient été ignorées ou modifiées ».

La grande importance accordée aux échanges de points de vue et aux communications en général indique qu'une stratégie de communication globale devrait être élaborée avant de lancer le prochain processus du CCFI.

Recommandation 4 Il est recommandé qu'une stratégie de communication soit élaborée pour le prochain processus du CCFI, décrivant le format des différents rapports à produire et précisant comment, quand et où ces rapports devraient être distribués. Cette stratégie devrait aussi indiquer que la paperasserie ne doit pas devenir un fardeau.

Recommandation 5 Il est recommandé que l'on distribue les rapports par voie électronique, soit par courrier électronique soit en les déposant sur un site web protégé par un mot de passe, peut-être en combinaison avec des méthodes plus classiques.

Recommandation 6 Il est recommandé que de courts rapports analytiques sur les recommandations des groupes de travail soient distribués à l'ensemble des participants avant les réunions du Comité principal.

Recommandation 7 Il est recommandé que le Comité principal produise un rapport sur les recommandations qu'il a examinées, en précisant les raisons de leur approbation ou de leur rejet, et que ce rapport soit distribué à tous les participants.

Recommandation 8 Il est recommandé qu'Industrie Canada produise périodiquement des rapports d'étape une fois achevé le processus du CCFI.

Recommandation 9 Il est recommandé, qu'au terme du prochain processus du CCFI, Industrie Canada publie un document qui préciserait sa position sur les questions examinées dans le cadre du mandat du CCFI.

Industrie Canada semble avoir atteint un juste équilibre quant aux orientations données pour le choix des questions, à l'importance à accorder à ces questions et au temps consacré à en discuter. Aucun consensus n'est ressorti sur le degré d'orientation à donner quant à l'admissibilité des recommandations possibles, de sorte que le statu quo devrait être maintenu ici également.

Plusieurs modifications proposant que l'on traite séparément des diverses questions ou avec les divers groupes (à des moments ou à des endroits différents) ont été favorablement accueillies, mais pas par un nombre très élevés de répondants. Cela est peut-être attribuable au degré de sensibilisation différent à divers problèmes mentionnés; ainsi, les membres de certains comités étaient d'avis que les avocats spécialisés en insolvabilité avaient dominé les discussions sur les questions de politique, tandis que les membres des autres comités ont relevé que l'on avait consacré suffisamment de temps à la discussion des questions intéressant les consommateurs.

Recommandation 10 Il est recommandé qu'au début du prochain processus du CCFI, chaque groupe de travail et chaque groupe d'étude décide individuellement s'il prendra des dispositions spéciales (p. ex. des rencontres séparées pour certains groupes ou des périodes réservées à l'examen de certaines questions) dans le but d'améliorer l'efficacité de ses réunions.

Les résultats obtenus pour la question ayant trait à la tenue de certaines réunions dans les régions sont inconcluants, ce qui pourrait être attribuable

à la définition imprécise du terme « région ».

Recommandation 11 Il est recommandé qu'avant le début du prochain processus du CCFI, on envisage de tenir un certain nombre de réunions dans les provinces de l'Est et de l'Ouest et, si la réaction est favorable, que cette modification soit mise en oeuvre.

Évaluation du processus du CCFI

Les répondants étaient invités à évaluer le processus du CCFI de 1993-1994 sous les aspects suivants : résultats obtenus, moyens et voies de communication, leadership, participation et représentation. Les répondants n'ont pas exprimé une opinion tranchée sur les voies de communication et la représentation (une majorité de répondants ont choisi de ne pas répondre ou de donner une réponse neutre), mais ils ont généralement donné une réponse favorable pour les autres aspects. Certains commentaires écrits tirés des questionnaires illustrent ce soutien général :

« Je pense que le processus a bien fonctionné »;

« Même si les modifications sont généralement assez bonnes, je pense qu'un processus beaucoup plus rationalisé aurait permis d'atteindre le même résultat ».

Les répondants ont exprimé une opinion modérément favorable en ce qui a trait aux résultats du processus du CCFI : ils sont d'accord pour dire que le processus a permis d'aborder des questions importantes, que la qualité des recommandations des groupes de travail était satisfaisante et que, de façon générale, le processus de consultation du CCFI était efficace. Les répondants n'ont pas eu l'impression que les décisions rendues par le Comité principal soulevaient un problème et ils estimaient que la législation adoptée est satisfaisante. Mais ils ont exprimé des points de vue divergents lorsqu'on leur a demandé si suffisamment de temps avait été consacré à l'examen des questions et s'il y avait un trop grand nombre de questions à examiner. Près de la moitié des répondants estimaient que l'on n'avait pas consacré assez de temps à l'étude des questions, tandis que près du tiers étaient d'avis qu'il y avait un trop grand nombre de questions à examiner.

En ce qui a trait au leadership et aux communications, les rapports écrits sont le moyen de communication qui a reçu le plus grand appui. Si l'on tient compte des nombreuses modifications visant les rapports qui ont obtenu l'appui des répondants, on peut en conclure que les répondants accordent beaucoup d'importance à l'accès à l'information durant le processus de consultation et par la suite.

La plupart des membres du Comité principal n'ont pas exprimé leur satisfaction à l'égard des conférences téléphoniques, ni d'ailleurs les membres des gros comités. Par contre, les répondants qui n'étaient pas membres de ces comités se sont dit satisfaits.

Recommandation 12 Il est recommandé que les groupes comptant plus de dix membres emploient d'autres mécanismes que les conférences téléphoniques ou qu'on limite la taille des groupes de travail [Rappelons que la modification visant à limiter la participation aux groupes de travail à environ 15 membres a reçu l'appui de la majorité des répondants.]

Les répondants ont exprimé des points de vue partagés sur la question de savoir si la contribution des groupes d'intervenants avait été limitée par des contraintes de temps et/ou de fonds. On peut en conclure que ces contraintes ont joué pour des groupes d'intervenants mais non pour

d'autres.

Recommandation 13 Il est recommandé qu'au moment de compléter la liste des membres qui participeront au prochain processus de consultation du CCFI, les groupes intéressés en soient informés afin qu'ils puissent évaluer le temps et les fonds requis par leur participation aux divers comités et, ainsi, mieux cibler leur contribution. On pourrait aussi offrir de l'aide aux groupes d'intervenants qui estiment devoir se retirer du processus du CCFI à cause d'un manque de fonds.

Les répondants ont été invités à plusieurs reprises à préciser le nom de groupes qui, à leur avis, n'avaient pas été représentés. Même si cette question n'ait pas recueilli beaucoup d'appui, environ le quart des répondants ont reconnu que les régions étaient sous-représentées au sein des trois types de comités.

L'une des limitations de l'étude sur le plan de l'évaluation de la représentation est que l'on a consulté uniquement des personnes ayant participé au processus de consultation du CCFI. Si un groupe intéressé n'y était pas représenté, l'étude pourrait ne pas avoir relevé ce fait.

Recommandation 14 Il est recommandé qu'au moment de recruter des participants en vue du prochain processus du CCFI, on utilise un plan de communication de plus grande portée afin d'élargir la représentation à un segment plus important des intervenants en matière de faillite et d'insolvabilité et à toutes les régions.

Tel qu'indiqué précédemment, certaines des modifications proposées visant la tenue de réunions distinctes pour certains groupes ou sur certaines des questions ont reçu l'appui des répondants, mais pas aussi fortement que d'autres modifications possibles. Cela pourrait indiquer que la représentation au sein des comités n'était pas aussi équilibrée qu'elle aurait pu l'être.

Recommandation 15 Il est recommandé que, dans le cadre du prochain processus du CCFI, on crée un comité de « recrutement » qui serait chargé de sélectionner les membres des divers comités en fonction d'un ensemble de critères préalablement établis pour garantir que les comités aient une représentation équilibrée et une taille efficace.

Par conséquent, même si des candidats éventuels peuvent être interrogés pour connaître les divers comités où ils seraient intéressés à siéger, la composition finale pourrait être confiée à un comité de sélection. Voici certains critères de représentation à prendre en considération : nombre de professionnels, de représentants d'associations, de représentants gouvernementaux et d'« anciens » participants au processus du CCFI, ainsi que localisation géographique.

Résoudre les questions difficiles

Les modifications proposées dans le questionnaire quant au processus de prise de décision n'ont pas reçu un appui aussi important que certaines autres modifications. Cela pourrait être dû au fait que les divers comités ont examiné des questions différentes, ainsi qu'à des différences dans le style de leadership et les traits des membres eux-mêmes. Néanmoins, le processus décisionnel pourrait devoir être modifié pour la prochaine ronde de consultations.

Un point soulevé dans les commentaires qui n'avait pas été abordé dans le questionnaire est le fait qu'au cours de la prochaine ronde de consultations du CCFI, on abordera certaines questions de nature difficiles. Ces questions ont été mises de côté lors de la ronde de consultations

précédente parce que les opinions/préoccupations des parties intéressées étaient trop éloignées pour que l'on puisse parvenir à un consensus. Il pourrait être nécessaire de recourir à des techniques spéciales pour régler ces questions en suspens. Parmi ces techniques, il y a :

1. Tenir des votes au sein des groupes de travail. Le Comité principal ne serait pas lié par le résultat de ces votes.
2. Présenter un rapport pour chacune des factions en décrivant son analyse de la question et la solution qu'elle propose. Chacune des factions serait invitée à présenter une critique des solutions proposées par l'autre faction. Le Comité principal prendrait une décision finale.
3. Nommer un facilitateur qui dirigerait une ronde de discussions au niveau des groupes de travail ou des groupes d'étude, laquelle déboucherait sur un vote exécutoire que le Comité principal serait invité à confirmer. Une technique utilisée avec succès pour obtenir un vote exécutoire lorsqu'il semble peu probable de réaliser un consensus est de permettre aux membres de faire valoir leur point de vue mais sans réfuter celui des autres membres. On leur demande ensuite d'indiquer quels sont les points les plus importants et pourquoi, avant de procéder à un vote.

Recommandation 16 Il est recommandé qu'après quelques mois de fonctionnement, chaque groupe de travail créé dans le cadre du prochain processus du CCFI soit invité à identifier les questions sur lesquelles il est peu probable, à son avis, qu'on parvienne à un consensus avant la fin du processus. Ces questions pourraient être abordées différemment de celles pour lesquelles on s'attend à obtenir un consensus.

[Aide](#) [Quoi de neuf](#) [Carte du site](#) [Opinion](#) [Contexte](#) [Haut de la page](#)

Canada
<http://strategis.ic.gc.ca>

		BUREAU DU SURINTENDANT DES FAILLITES	Aide	Quoi de neuf	Carte du site
			Opinion	Contexte	English

Passer à [Recherche dans Strategis](#)

⇒ [Menu principal](#)

⇒ [Le marché : services, lois et règlements](#)

⇒ [Bureau du surintendant des faillites](#)

Auteur - Industrie Canada - Direction générale de la régie d'entreprise - Direction de la politique des lois commerciales

Date de diffusion -
1998-03-16

Questionnaire sur le comité consultatif de la faillite et de l'insolvabilité

Appendice A

QUESTIONNAIRE SUR LE COMITÉ CONSULTATIF DE LA FAILLITE ET DE L'INSOLVABILITÉ (CCFI)

DIRECTIVES/OBSERVATIONS

- Les premières réactions sont généralement les meilleures.
- Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses; seule votre opinion franche compte.
- Si une question porte sur un aspect du processus auquel vous n'avez pas participé, vous pouvez indiquer votre impression ou votre opinion.
- S'il y a une question à laquelle vous ne pouvez pas répondre ou si la question ne s'applique pas, veuillez passer à la question suivante.
- Comme dans tout bon plan d'enquête, les questions ou les énoncés sont formulés sous forme positive ou négative. Veuillez les lire attentivement.

Assurez-vous de ne pas donner d'informations qui auraient pour effet de vous identifier personnellement

Veuillez retourner le présent questionnaire dans l'enveloppe réponse affranchie au plus tard le 12 août 1997

ou l'envoyer par télécopieur au 613-954-0017

À L'ATTENTION DE JANICE JEFFS

235, rue Queen

807C, 8^e étage, tour Est

Ottawa (Ontario) K1A 0H5

NOUS VOUS REMERCIONS DE PARTICIPATION

Table des matières

- ❖ [Sommaire](#)
- ❖ [Résumé des recommandations](#)
- ❖ [Introduction](#)
- ❖ [Méthodologie](#)
- ❖ [Constatations](#)
 - ❖ [Profil des répondants](#)
 - ❖ [Avantages d'une participation au processus du CCFI](#)
 - ❖ [Modifications possibles au processus du CCFI](#)
 - ❖ [Évaluation du processus du CCFI de 1993-1994](#)
- ❖ [Conclusions et recommandations](#)

Appendices

- ❖ [Appendice A: Questionnaire d'enquête](#)
- ❖ [Appendice B: Réponses \(scores bruts et pourcentages\) aux questions quantitatives](#)
- ❖ [Appendice C: Analyse par recoupements](#)

CONTEXTE

1. Veuillez indiquer le ou les comités dont vous faisiez partie. (Cochez toutes les cases qui s'appliquent.)

Comité principal

Groupe de travail n o. 1 (faillites et propositions de consommateurs)

Groupe d'étude sur les règles d'insaisissabilité

Groupe d'étude sur les propositions de consommateur

Groupe d'étude sur la faillite de consommateur

Groupe d'étude sur la consultation

Groupe d'étude sur les honoraires professionnels

Groupe de travail n o. 2 (Réorganisations commerciales, faillites et mises sous séquestre)

Groupe d'étude sur les questions liées aux propriétaires-baux

Groupe d'étude sur les questions environnementales

Groupe d'étude sur la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*

Groupe d'étude sur les contrats à exécution successive

Groupe de travail n o. 3 (faillites internationales)

Groupe de travail n o. 4 (faillites de courtiers en valeurs mobilières)

Groupe de travail n o. 5 (priorités et privilèges)

Groupe d'étude sur la protection des salariés

Groupe de travail n o. 6 (questions d'ordre législatif et technique)

Groupe d'étude sur les dépôts de couverture

Groupe d'étude sur l'article 48 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*

Groupe de travail n o. 7 (Comité conjoint sur la faillite)

Groupe de travail n o. 8 (responsabilité des administrateurs)

PARTICIPATION/ REPRÉSENTATION

2. Veuillez indiquer si vous souscrivez aux énoncés positifs ou négatifs suivants. Encerclez le chiffre qui représente le mieux votre point de vue ou vos impressions; le chiffre 1 correspond à « tout à fait en désaccord », 2, à « désaccord », 3, à « ni d'accord ni en désaccord », 4, à « d'accord » et 5, à « tout à fait d'accord ».

Participation	Tout à fait en désaccord				Tout à fait d'accord	
	<input type="radio"/> 1	<input type="radio"/> 2	<input type="radio"/> 3	<input type="radio"/> 4	<input type="radio"/> 5	
2.1 Les membres du Comité principal ont eu amplement l'occasion de présenter leurs préoccupations aux réunions du Comité principal et d'en discuter.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
2.2 Les membres des groupes de travail ont eu amplement l'occasion de présenter leurs préoccupations aux réunions des groupes de travail et d'en discuter.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
2.3 Les membres des groupes d'étude ont eu amplement l'occasion de présenter leur préoccupations aux réunions des groupe d'étude et d'en discuter.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
2.4 .La contribution des groupes d'intervenants était limitée par le temps	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
2.5 La contribution des groupes d'intervenants était limitée par les fonds disponibles.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
2.6 Les intervenants en matière d'insolvabilité étaient adéquatement représentés au Comité principal	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
2.7 Les intervenants en matière d'insolvabilité étaient adéquatement représentés dans les groupes de travail .	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
2.8 Les intervenants en matière d'insolvabilité étaient adéquatement représentés dans les groupes d'étude .	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
2.9 Certaines régions du pays étaient sous-représentées au Comité principal .	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
2.10 Certaines régions du pays étaient sous-représentées dans les groupes de travail .	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
2.11 Certaines régions du pays étaient	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	

sous-représentées dans les groupes d'étude.

3. S'il y avait des groupes ou des régions qui n'étaient pas représentés dans le processus du CCFI et qui, à votre avis, devraient être invités à participer aux futures consultations, veuillez les énumérer.

1. _____
2. _____
3. _____

COMMUNICATIONS/LEADERSHIP

4. Quel était votre degré de satisfaction à l'égard des communications et du leadership? Encerclez le chiffre qui représente le mieux votre point de vue ou vos impressions. Le chiffre 1 correspond à « très insatisfait », 2, à « insatisfait », 3, à « ni satisfait, ni insatisfait », 4, à « satisfait » et 5, à « très satisfait ».

Voies de communication

- | | Très insatisfait | | | | | Très satisfait | | | | |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| 4.1 | <input type="radio"/> |
| Du Comité principal au groupe de travail | <input type="radio"/> |
| 4.2 | <input type="radio"/> |
| Du groupe de travail au Comité principal | <input type="radio"/> |
| 4.3 | <input type="radio"/> |
| Du groupe de travail au groupe d'étude | <input type="radio"/> |
| 4.4 | <input type="radio"/> |
| Du groupe d'étude au groupe de travail | <input type="radio"/> |
| 4.5 | <input type="radio"/> |
| Entre les différents groupes de travail | | | | | | | | | | |

Moyens de communication

- | | Très insatisfait | | | | | Très satisfait | | | | |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| 4.6 | <input type="radio"/> |
| Conférence téléphonique | <input type="radio"/> |
| 4.7 | <input type="radio"/> |
| Réunions | <input type="radio"/> |
| 4.8 | <input type="radio"/> |
| Rapports écrits | <input type="radio"/> |
| 4.9 | <input type="radio"/> |
| Bulletins (p. ex. bulletin sur l'insolvabilité) | <input type="radio"/> |
| 4.10 | <input type="radio"/> |
| Leadership du Comité principal | <input type="radio"/> |
| 4.11 | <input type="radio"/> |
| Leadership des groupes de travail | | | | | | | | | | |

4.12

Leadership des groupes d'étude

○ 1 ○ 2 ○ 3 ○ 4 ○ 5

5. Si vous voulez donner plus de précisions sur les questions relatives aux communications ou au leadership, veuillez formuler vos observations ci-dessous.

.....

.....

.....

RÉSULTATS

6. Veuillez indiquer si vous souscrivez aux énoncés positifs ou négatifs suivants. Encercliez le chiffre qui représente le mieux votre point de vue ou vos impressions. Le chiffre 1 correspond à « tout à fait en désaccord », 2, à « désaccord », 3, à « ni d'accord ni en désaccord », 4, à « d'accord » et 5, à « tout à fait d'accord ».

- | | Tout à fait
en désaccord | | | | | Tout à fait
d'accord | |
|--|-----------------------------|-----|-----|-----|-----|-------------------------|--|
| | ○ 1 | ○ 2 | ○ 3 | ○ 4 | ○ 5 | | |
| 6.1 | | | | | | | |
| Le processus du CCFI portait sur des questions importantes. | | | | | | | |
| 6.2 | | | | | | | |
| Le temps alloué au processus du CCFI n'a pas permis d'aborder les questions. | | | | | | | |
| 6.3 | | | | | | | |
| Le programme du Comité principal portait sur un trop grand nombre de questions. | | | | | | | |
| 6.4 | | | | | | | |
| La qualité des recommandations formulées par les groupes de travail était satisfaisante. | | | | | | | |
| 6.5 | | | | | | | |
| Le Comité principal a pris de piètres décisions. | | | | | | | |
| 6.6 | | | | | | | |
| En général, le processus de consultation du CCFI était efficace. | | | | | | | |
| 6.7 | | | | | | | |
| La législation adoptée est insatisfaisante. | | | | | | | |

7. Si vous voulez donner plus de précisions sur les résultats du processus du CCFI, veuillez formuler vos observations ci-dessous.

.....

.....

.....

MODIFICATIONS POSSIBLES

La présente section du questionnaire porte sur des modifications susceptibles d'être apportées au processus de consultation sur l'insolvabilité. Ces modifications sont fondées sur les discussions tenues avec un certain nombre de participants au processus du CCFI au cours de la préparation du questionnaire et ne représentent pas nécessairement le point de vue d'Industrie Canada.

8. À l'avenir, dans quelle mesure Industrie Canada devrait-il, à votre avis, intervenir en ce qui concerne les questions suivantes? Encerchez le chiffre qui représente le mieux votre point de vue ou vos impressions; le chiffre 1 correspond à « beaucoup moins », 2, à « moins », 3, à « à peu près dans la même mesure », 4, à « plus » et 5, à « beaucoup plus ».

- | | Tout à fait en désaccord | | | | Tout à fait d'accord |
|---|--------------------------|-----|-----|-----|----------------------|
| | ○ 1 | ○ 2 | ○ 3 | ○ 4 | ○ 5 |
| 8.1
Choix des questions à examiner | ○ 1 | ○ 2 | ○ 3 | ○ 4 | ○ 5 |
| 8.2
Importance de chaque question dont l'examen est prévu. | ○ 1 | ○ 2 | ○ 3 | ○ 4 | ○ 5 |
| 8.3
Temps alloué à la discussion de chaque question. | ○ 1 | ○ 2 | ○ 3 | ○ 4 | ○ 5 |
| 8.4
Admissibilité des recommandations possibles | ○ 1 | ○ 2 | ○ 3 | ○ 4 | ○ 5 |

9. Êtes-vous d'accord pour dire qu'il faudrait apporter les changements suivants concernant la rétroaction et le processus de prise de décision. Encerchez le chiffre qui représente le mieux votre point de vue ou vos impressions; le chiffre 1 correspond à « tout à fait en désaccord », 2, à « désaccord », 3, à « ni d'accord ni en désaccord », 4, à « d'accord » et 5, à « tout à fait d'accord ».

- | Rétroaction | Tout à fait en désaccord | | | | Tout à fait d'accord |
|--|--------------------------|-----|-----|-----|----------------------|
| | ○ 1 | ○ 2 | ○ 3 | ○ 4 | ○ 5 |
| 9.1
Industrie Canada présente par écrit sa position sur les questions avant chaque réunion du Comité principal. | ○ 1 | ○ 2 | ○ 3 | ○ 4 | ○ 5 |
| 9.2
Après la fin du processus du CCFI, Industrie Canada rend public un document qui énonce sa position sur les questions. | ○ 1 | ○ 2 | ○ 3 | ○ 4 | ○ 5 |
| Processus de prise de décision | | | | | |
| 9.3
Industrie Canada fait paraître des rapports d'étape périodiques après la fin du processus du CCFI. | ○ 1 | ○ 2 | ○ 3 | ○ 4 | ○ 5 |

- 9.4 1 2 3 4 5
Le Comité principal n'est autorisé à retourner qu'une seule fois une recommandation d'un groupe de travail pour qu'il la réexamine.
- 9.5 1 2 3 4 5
Le Comité principal n'est pas autorisé à rejeter la recommandation d'un groupe de travail après que celui-ci l'a réexaminée.
- 9.6 1 2 3 4 5
Les coprésidents d'un groupe de travail sont autorisés à demander un vote sur les questions litigieuses s'il semble que d'autres discussions ne permettront pas d'en arriver à un consensus.

10. Les modifications suivantes rendraient-elles le processus de rapport et la structure du CCFI plus ou moins efficaces? Chaque modification doit être prise en considération séparément. Encercler le chiffre qui représente le mieux votre point de vue ou vos impressions; le chiffre 1 correspond à « beaucoup moins efficaces », 2, à « moins efficaces », 3, à « efficaces », 4, à « plus efficaces » et 5, à « beaucoup plus ».

Structure

Beaucoup moins efficaces 1 2 3 4 5 Beaucoup plus efficaces

- 10.1 1 2 3 4 5
Créer un comité chargé d'améliorer les communications entre les groupes.
- 10.2 1 2 3 4 5
Faire passer le nombre de membres du Comité principal d'environ 30 à environ 15.
- 10.3 1 2 3 4 5
Limiter la taille des groupes de travail à environ 15 membres
- 10.4 1 2 3 4 5
Limiter la taille des groupes d'étude à environ 10 membres.

Rapport

- 10.5 1 2 3 4 5
Créer un comité directeur distinct chargé des questions relatives à l'insolvabilité des consommateurs.
- 10.6 1 2 3 4 5
Distribuer des rapports d'analyse concise sur les recommandations des groupes de travail à tous les participants avant les réunions du Comité principal.
- 10.7 1 2 3 4 5
Le Comité principal prépare un rapport sur les recommandations qu'il a examinées, accompagné des raisons de

l'approbation ou du rejet et le distribue à tous les participants.

1 2 3 4 5

10.8

Distribuer les rapports longtemps avant toutes les réunions.

11. Les modifications suivantes rendraient-elles le processus du CCFI plus ou moins efficace? Chaque modification devrait être envisagée séparément. Encerclez le chiffre qui représente le mieux votre point de vue ou vos impressions; le chiffre 1 correspond à « beaucoup moins efficace », 2, à « moins efficace », 3, à « efficace », 4, à « plus efficace et 5, à « beaucoup plus efficace ».

- | | Beaucoup moins
efficaces | | | | Beaucoup
plus
efficaces |
|--|-----------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------------|
| | <input type="radio"/> 1 | <input type="radio"/> 2 | <input type="radio"/> 3 | <input type="radio"/> 4 | <input type="radio"/> 5 |
| 11.1 | | | | | |
| Prévoir une période pour l'examen des questions techniques pendant les réunions des groupes de travail. | | | | | |
| 11.2 | | | | | |
| Tenir des réunions séparées avec les groupes d'intervenants qui représentent les intérêts communs (c.-à-d. les intérêts des consommateurs ou des syndicats) pour obtenir un consensus avant les réunions des groupes de travail. | | | | | |
| 11.3 | | | | | |
| Tenir des réunions séparées avec des spécialistes de l'insolvabilité pour discuter des questions de politique générale | | | | | |
| 11.4 | | | | | |
| Tenir des réunions séparées avec des spécialistes de l'insolvabilité pour discuter de la façon de mettre en œuvre les recommandations de principe | | | | | |
| 11.5 | | | | | |
| Tenir des réunions séparées avec tous les groupes autres que les spécialistes de de l'insolvabilité pour discuter des questions de politique générale | | | | | |
| 11.6 | | | | | |
| Tenir certaines réunions dans les régions. | | | | | |
| 11.7 | | | | | |
| Offrir de nouvelles possibilités au public de faire connaître son opinion. | | | | | |

12. Si vous voulez donner plus de précisions sur les principales modifications à apporter (ou des combinaisons de modifications) au processus de consultation du CCFI (p. ex. le mandat, la structure, la

rétroaction, etc.), veuillez formuler vos observations ci-dessous. (nous recevrons avec plaisir et nous examinerons toutes les suggestions novatrices.)

EVALUATION PERSONNELLE

13. Estimez le temps que vous avez consacré à l'ensemble du processus du CCFI, y compris le temps de préparation avant et après les réunions, le temps de déplacement, etc. (Cochez la case qui s'applique.)

- Moins de 40 heures
- Entre 40 et 80 heures
- Entre 81 et 160 heures
- Plus de 160 heures

14. Dans quelle mesure vos attentes personnelles ont-elles été satisfaites en ce qui concerne les facteurs suivants? Encerclez le chiffre qui représente le mieux votre point de vue ou vos impressions; le chiffre 1 correspond à « beaucoup moins que prévu », 2, à « moins que prévu », 3, à « comme prévu », 4, à « plus que prévu » et 5, à « beaucoup plus que prévu ».

- | | Beaucoup moins
que prévu | | | | Beaucoup
plus
que
prévu |
|--|-----------------------------|-----|-----|-----|----------------------------------|
| | ○ 1 | ○ 2 | ○ 3 | ○ 4 | ○ 5 |
| 14.1
Temps consacré au processus du CCFI. | ○ 1 | ○ 2 | ○ 3 | ○ 4 | ○ 5 |
| 14.2
Frais engagés pour la participation au processus du CCFI. | ○ 1 | ○ 2 | ○ 3 | ○ 4 | ○ 5 |
| 14.3
Influence sur la législation gouvernementale en matière d'insolvabilité. | ○ 1 | ○ 2 | ○ 3 | ○ 4 | ○ 5 |
| 14.4
Nombre de contacts utiles établis avec d'autres intervenants. | ○ 1 | ○ 2 | ○ 3 | ○ 4 | ○ 5 |
| 14.5
Degré de compréhension des préoccupations des autres participants pendant le processus, après avoir entendu leur point de vue. | ○ 1 | ○ 2 | ○ 3 | ○ 4 | ○ 5 |
| 14.6 | ○ 1 | ○ 2 | ○ 3 | ○ 4 | ○ 5 |

Avantages tirés du temps consacré au processus
du CCFI.

15 Pendant les consultations du CCFI en 1993-1994, je représentais : (Cochez toutes les cases qui s'appliquent.)

- Association
- Société ou société en nom collectif
- Gouvernement fédéral
- Ministère/organisme
- Gouvernement provincial
- Ministère/organisme

16. Si vous représentiez une association pendant les consultations du CCFI en 1993-1994, veuillez indiquer de qui elle défendait les intérêts. (Cochez toutes les cases qui s'appliquent.)

- Avocats
- Syndics
- Industrie
- Consommateurs
- Créanciers/prêteurs
- Autre
- Sans objet

17. Si vous représentiez une société, une société en nom collectif ou une association industrielle pendant les consultations du CCFI en 1993-1994, veuillez indiquer les secteurs d'activité de l'entreprise ou des membres de l'association industrielle. (Cochez toutes les cases qui s'appliquent.)

- Service
- Fabrication

Détail/gros

Autre(s) secteur(s)

Sans objet

18. Je participerais aux prochaines consultations du CCFI d'Industrie Canada.

(Cochez la case qui s'applique.)

Oui

Peut-être

non

19. Je recommanderais à d'autres personnes de participer aux consultations à venir du CCFI d'Industrie Canada. (Cochez la case qui s'applique.)

Oui

Peut-être

non

GÉNÉRALITÉS

20. Si vous voulez donner plus de précisions sur les sujets abordés dans les questions qui précèdent ou faire état de sujets qui n'ont pas été abordés, veuillez formuler vos observations ci-dessous.

NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE PARTICIPATION

[Aide](#) [Quoi de neuf](#) [Carte du site](#) [Opinion](#) [Contexte](#) [Haut de la page](#)

Canada
<http://strategis.ic.gc.ca>

Strategis		BUREAU DU SURINTENDANT DES FAILLITES	Aide	Quoi de neuf	Carte du site
			Opinion	Contexte	English

Passer à

[Menu principal](#)

[Le marché : services, lois et règlements](#)

[Bureau du surintendant des faillites](#)

Recherche dans Strategis

Auteur - Industrie Canada - Direction générale de la règle d'entreprise - Direction de la politique des lois commerciales

Date de diffusion -
1998-03-16

Rapport sur les consultations du Comité consultatif de la faillite et de l'insolvabilité

Appendice B - Réponses aux questions quantitatives

RÉPONSES :

Scores bruts et pourcentages obtenus pour les questions quantitatives

Liste des tableaux

- [Profil des répondants - Participants au CCFI](#)
- [Évaluation du processus du CCFI de 1993-1994 - Participation et représentation](#)
- [Évaluation du processus du CCFI de 1993-1994 - Autres groupes en vue des consultations à venir](#)
- [Évaluation du processus du CCFI de 1993-1994 - Communications et leadership](#)
- [Évaluation du processus du CCFI de 1993-1994 - Résultats](#)
- [Modifications possibles - Rôle de leadership d'Industrie Canada](#)
- [Modifications possibles - Rétroaction et prise de décision](#)
- [Modifications possibles - Rapports et structure](#)
- [Modifications possibles - Processus général](#)
- [Profil des répondants - Temps consacré à l'ensemble du processus du CCFI](#)
- [Profil des répondants - Avantages retirés de la participation au processus du CCFI](#)
- [Profil des répondants - Genre d'organismes représentés](#)
- [Profil des répondants - Intérêts des associations représentées](#)
- [Profil des répondants - Secteurs d'activité des membres des associations et des entreprises représentées](#)
- [Profil des répondants - Participation future](#)
- [Profil des répondants - Participation de collègues](#)

Table des matières

- ❖ [Sommaire](#)
- ❖ [Résumé des recommandations](#)
- ❖ [Introduction](#)
- ❖ [Méthodologie](#)
- ❖ [Constatations](#)
 - ❖ [Profil des répondants](#)
 - ❖ [Avantages d'une participation au processus du CCFI](#)
 - ❖ [Modifications possibles au processus du CCFI](#)
 - ❖ [Évaluation du processus du CCFI de 1993-1994](#)
- ❖ [Conclusions et recommandations](#)

Appendices

- ❖ [Appendice A: Questionnaire d'enquête](#)
- ❖ [Appendice B: Réponses \(scores bruts et pourcentages\) aux questions quantitatives](#)
- ❖ [Appendice C: Analyse par recoupements](#)

PROFIL DES RÉPONDANTS - Participants au CCFI

Question 1 : Veuillez indiquer le ou les comités dont vous faisiez partie. (Cochez toutes les cases qui s'appliquent.)	
Nom du comité	RÉPONSES
	Scores bruts
Comité principal	16

GT 1 : Faillites et propositions de consommateurs		14	
Groupe d'étude sur les règles d'insaisissabilité			4
Groupe d'étude sur les propositions de consommateurs			7
Groupe d'étude sur la faillite de consommateur			6
Groupe d'étude sur la consultation			3
Groupe d'étude sur les honoraires professionnels			7
GT 2 : Réorganisations commerciales, faillites et mises sous séquestre		19	
Groupe d'étude sur les questions liées aux propriétaires-baux			8
Groupe d'étude sur les questions environnementales			14
Groupe d'étude sur la <i>Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies</i>			9
Groupe d'étude sur les contrats à exécution successive			2
GT 3 : Faillites internationales		10	
GT 4 : Faillites de courtiers en valeurs mobilières		7	
GT 5 : Priorités et privilèges		12	
Groupe d'étude sur la protection des salariés			2
GT 6 : Questions d'ordre législatif et technique		6	
Groupe d'étude sur les dépôts de couverture			3
Groupe d'étude sur l'article 48 de la <i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i>			6
GT 7 : Comité conjoint sur la faillite		3	
GT 8 : Responsabilité des administrateurs		3	
TOTAL		16	74
			71

N.B. :

Les répondants étaient invités à cocher tous les comités qui s'appliquaient, de sorte que le total des réponses peut être plus élevé que le nombre de personnes qui ont choisi de répondre à la question.

ÉVALUATION DU PROCESSUS DU CCFI DE 1993-1994 - Participation et représentation

N°	QUESTION	RÉPONSES					
		Scores bruts (Scores en pourcentage)					
		Tout à fait en désaccord	En désaccord	Ni d'accord ni en désaccord	D'accord	Tout à fait d'accord	Pas de réponse
2	Veillez indiquer si vous souscrivez aux énoncés positifs ou négatifs suivants.						
2.1	Les membres du Comité principal ont eu amplement l'occasion de présenter leurs préoccupations aux réunions du Comité principal et d'en discuter.	2 (3 %)	4 (6 %)	19 (28 %)	8 (12 %)	2 (3 %)	32 (48 %)
2.2	Les membres des groupes de travail ont eu amplement l'occasion de présenter leurs préoccupations aux réunions des groupes de travail et d'en discuter.	1 (1 %)	6 (9 %)	12 (18 %)	23 (34 %)	18 (27 %)	7 (10 %)
2.3	Les membres des groupes d'étude ont eu amplement l'occasion de présenter leurs préoccupations aux réunions des groupes	1 (1 %)	4 (6 %)	13 (19 %)	21 (31 %)	7 (10 %)	21 (31 %)

	d'étude et d'en discuter.						
2.4	La contribution des groupes d'intervenants était limitée par le temps.	8 (12 %)	17 (25 %)	13 (19 %)	17 (25 %)	7 (10 %)	5 (7 %)
2.5	La contribution des groupes d'intervenants était limitée par les fonds disponibles.	10 (15 %)	19 (28 %)	11 (16 %)	12 (18 %)	8 (12 %)	7 (10 %)
2.6	Les intervenants en matière d'insolvabilité étaient adéquatement représentés au Comité principal.	4 (6 %)	10 (15 %)	12 (18 %)	15 (22 %)	3 (4 %)	23 (34 %)
2.7	Les intervenants en matière d'insolvabilité étaient adéquatement représentés dans les groupes de travail.	3 (4 %)	12 (18 %)	11 (16 %)	25 (37 %)	11 (16 %)	5 (7 %)
2.8	Les intervenants en matière d'insolvabilité étaient adéquatement représentés dans les groupes d'étude.	3 (4 %)	9 (13 %)	8 (12 %)	22 (33 %)	7 (10 %)	18 (27 %)
2.9	Certaines régions du pays étaient sous-représentées au Comité principal.	1 (1 %)	5 (7 %)	15 (22 %)	13 (19 %)	7 (10 %)	26 (39 %)
2.10	Certaines régions du pays étaient sous-représentées dans les groupes de travail.	5 (7 %)	9 (13 %)	19 (28 %)	12 (18 %)	7 (10 %)	15 (22 %)
2.11	Certaines régions du pays étaient sous-représentées dans les groupes d'étude.	1 (1 %)	4 (6 %)	19 (28 %)	12 (18 %)	6 (9 %)	25 (37 %)

N.B. :

Le total des pourcentages d'une ligne peut différer de 100% parce que certaines valeurs ont été arrondies.

ÉVALUATION DU PROCESSUS DU CCFI DE 1993-1994 - Autres groupes en vue des consultations à venir

Question 3. S'il y avait des groupes ou des régions qui n'étaient pas représentés dans le processus du CCFI et qui, à votre avis, devraient être invités à participer aux futures consultations, veuillez les énumérer.	
Groupes ou régions énumérés	RÉPONSES Scores bruts
Ouest	8
Est	5
Prêteurs	5
Consommateurs	3
Faillis	2
ONG s'occupant de questions environnementales	2
Agences d'évaluation du crédit	1
Professionnels s'occupant des petits débiteurs insolubles	1
Débiteurs - Représentants et administrateurs	1
Provinces représentées auprès du CCFI plutôt qu'aux niveaux inférieurs	1
Juges	1
Administrateurs d'une cour	1

Députés	1
Responsables de la rédaction des lois	1
Industrie	1
Entreprise	1
FCEI - Petites entreprises	1

N.B. :

Les répondants étaient invités à énumérer des groupes et des régions, de sorte que le total des réponses peut être plus élevé que le nombre de personnes qui ont choisi de répondre à la question.

ÉVALUATION DU PROCESSUS DU CCFI DE 1993-1994 - Communications et leadership

N°	QUESTION	RÉPONSES					
		Scores bruts (Scores en pourcentage)					
		Très Insatisfait	Insatisfait	NI satisfait ni Insatisfait	Satisfait	Très satisfait	Pas de réponse
4	Quel était votre degré de satisfaction à l'égard des communications et du leadership?						
4.1	Voies de communication : Du Comité principal au groupe de travail	3 (4 %)	7 (10 %)	26 (39 %)	18 (27 %)	2 (3 %)	11 (16 %)
4.2	Voies de communication : Du groupe de travail au Comité principal	2 (3 %)	5 (7 %)	22 (33 %)	21 (31 %)	3 (4 %)	14 (21 %)
4.3	Voies de communication : Du groupe de travail au groupe d'étude	3 (4 %)	4 (6 %)	26 (39 %)	17 (25 %)	2 (3 %)	15 (22 %)
4.4	Voies de communication : Du groupe d'étude au groupe de travail	2 (3 %)	2 (3 %)	19 (28 %)	21 (31 %)	2 (3 %)	21 (31 %)
4.5	Voies de communication : Entre les différents groupes de travail	7 (10 %)	19 (28 %)	16 (24 %)	7 (10 %)	0 (0 %)	18 (27 %)
4.6	Moyens de communication Conférences téléphoniques	2 (3 %)	14 (21 %)	21 (31 %)	18 (27 %)	4 (6 %)	8 (12 %)
4.7	Moyens de communication Réunions	2 (3 %)	6 (9 %)	17 (25 %)	28 (42 %)	6 (9 %)	8 (12 %)
4.8	Moyens de communication Rapports écrits	4 (6 %)	8 (12 %)	8 (12 %)	37 (55 %)	3 (4 %)	7 (10 %)
4.9	Moyens de communication Bulletins (p. ex. Bulletin sur l'insolvabilité)	3 (4 %)	12 (18 %)	14 (21 %)	19 (28 %)	2 (3 %)	17 (25 %)
4.10	Leadership du Comité principal	1 (1 %)	3 (4 %)	18 (27 %)	16 (24 %)	4 (6 %)	25 (37 %)
4.11	Leadership des groupes de travail	1 (1 %)	8 (12 %)	17 (25 %)	26 (39 %)	9 (13 %)	6 (9 %)
4.12	Leadership des groupes d'étude	1 (1 %)	7 (10 %)	9 (13 %)	23 (34 %)	6 (9 %)	21 (31 %)

N.B. :

Le total des pourcentages d'une ligne peut différer de 100% parce que certaines valeurs ont été arrondies.

ÉVALUATION DU PROCESSUS DU CCFI DE 1993-1994 - Résultats

N°	QUESTION	RÉPONSES					
		Scores bruts					
		(Scores en pourcentage)					
		Tout à fait en désaccord	En désaccord	Ni d'accord ni en désaccord	D'accord	Tout à fait d'accord	Pas de réponse
6	Veuillez indiquer si vous souscrivez aux énoncés positifs ou négatifs suivants.						
6.1	Le processus du CCFI portait sur des questions importantes.	1 (1 %)	3 (4 %)	7 (10 %)	40 (60 %)	15 (22 %)	1 (1 %)
6.2	Le temps alloué au processus du CCFI n'a pas permis d'aborder les questions.	9 (13 %)	21 (31 %)	10 (15 %)	20 (30 %)	5 (7 %)	2 (3 %)
6.3	Le programme du Comité principal portait sur un trop grand nombre de questions.	4 (6 %)	15 (22 %)	12 (18 %)	11 (16 %)	8 (12 %)	17 (25 %)
6.4	La qualité des recommandations formulées par les groupes de travail était satisfaisante.	2 (3 %)	3 (4 %)	18 (27 %)	35 (52 %)	7 (10 %)	2 (3 %)
6.5	Le Comité principal a pris de piètres décisions.	8 (12 %)	22 (33 %)	17 (25 %)	7 (10 %)	3 (4 %)	10 (15 %)
6.6	En général, le processus de consultation du CCFI était efficace.	3 (4 %)	11 (16 %)	9 (13 %)	35 (52 %)	7 (10 %)	2 (3 %)
6.7	La législation adoptée est insatisfaisante.	13 (19 %)	27 (40 %)	14 (21 %)	7 (10 %)	4 (6 %)	2 (3 %)

N.B. :

Le total des pourcentages d'une ligne peut différer de 100% parce que certaines valeurs ont été arrondies.

MODIFICATIONS POSSIBLES - Rôle de leadership d'Industrie Canada

N°	QUESTION	RÉPONSES					
		Scores bruts					
		(Scores en pourcentage)					
		Beaucoup moins	Moins	Ni plus ni moins	Plus	Beaucoup plus	Pas de réponse
8	À l'avenir, dans quelle mesure Industrie Canada devrait-il, à votre avis, intervenir en ce qui concerne les questions suivantes?						
8.1	Choix des questions à examiner.	3 (4 %)	15 (22 %)	31 (46 %)	8 (12 %)	8 (12 %)	2 (3 %)
8.2	Importance de chaque question dont l'examen est prévu.	5 (7 %)	19 (28 %)	27 (40 %)	7 (10 %)	3 (4 %)	6 (9 %)
8.3	Temps alloué à	2	12	30	15	5	3

8.3	la discussion de chaque question.	(3 %)	(18 %)	(45 %)	(22 %)	(7 %)	(4 %)
8.4	Admissibilité des recommandations possibles.	5 (7 %)	16 (24 %)	23 (34 %)	17 (25 %)	4 (6 %)	2 (3 %)

N.B. :

Le total des pourcentages d'une ligne peut différer de 100% parce que certaines valeurs ont été arrondies.

MODIFICATIONS POSSIBLES - Rétroaction et prise de décision

N°	QUESTION	RÉPONSES					
		Scores bruts (Scores en pourcentage)					
		Tout à fait en désaccord	En désaccord	Ni d'accord ni en désaccord	D'accord	Tout à fait d'accord	Pas de réponse
9	Êtes-vous d'accord pour dire qu'il faudrait apporter les changements suivants concernant la rétroaction et le processus de prise de décision.						
9.1	Industrie Canada présente par écrit sa position sur les questions avant chaque réunion du Comité principal.	5 (7 %)	4 (6 %)	9 (13 %)	24 (36 %)	17 (25 %)	8 (12 %)
9.2	Après la fin du processus du CCFI, Industrie Canada rend public un document qui énonce sa position sur les questions.	6 (9 %)	3 (4 %)	6 (9 %)	26 (39 %)	23 (34 %)	3 (4 %)
9.3	Industrie Canada fait paraître des rapports d'étape périodiques après la fin du processus du CCFI.	1 (1 %)	2 (3 %)	5 (7 %)	33 (49 %)	23 (34 %)	3 (4 %)
9.4	Le Comité principal n'est autorisé à retourner qu'une seule fois une recommandation d'un groupe de travail pour qu'il la réexamine.	9 (13 %)	9 (13 %)	14 (21 %)	18 (27 %)	14 (21 %)	3 (4 %)
9.5	Le Comité principal n'est pas autorisé à rejeter la recommandation d'un groupe de travail après que celui-ci l'a réexaminée.	8 (12 %)	16 (24 %)	7 (10 %)	13 (19 %)	20 (30 %)	3 (4 %)
9.6	Les coprésidents d'un groupe de travail sont autorisés à demander un vote sur les questions litigieuses s'il semble que d'autres discussions ne permettront pas d'en arriver à un consensus.	5 (7 %)	6 (9 %)	7 (10 %)	29 (43 %)	17 (25 %)	3 (4 %)

N.B. :

Le total des pourcentages d'une ligne peut différer de 100% parce que certaines valeurs ont été arrondies.

MODIFICATIONS POSSIBLES - Rapports et structure

N°	QUESTION	RÉPONSES					
		Scores bruts					
		(Scores en pourcentage)					
		Beaucoup moins efficace	Moins efficace	Aussi efficace	Plus efficace	Beaucoup plus efficace	Pas de réponse
10	Les modifications suivantes rendraient-elles le processus de rapport et la structure du CCFI plus ou moins efficaces? Chaque modification doit être prise en considération séparément.						
10.1	Créer un comité chargé d'améliorer les communications entre les groupes.	4 (6 %)	8 (12 %)	27 (40 %)	17 (25 %)	8 (12 %)	3 (4 %)
10.2	Faire passer le nombre de membres du Comité principal d'environ 30 à environ 15.	2 (3 %)	8 (12 %)	14 (21 %)	20 (30 %)	13 (19 %)	10 (15 %)
10.3	Limiter la taille des groupes de travail à environ 15 membres.	2 (3 %)	4 (6 %)	20 (30 %)	22 (33 %)	13 (19 %)	6 (9 %)
10.4	Limiter la taille des groupes d'étude à environ 10 membres.	1 (1 %)	7 (10 %)	15 (22 %)	22 (33 %)	15 (22 %)	7 (10 %)
10.5	Créer un comité directeur distinct chargé des questions relatives à l'insolvabilité des consommateurs.	2 (3 %)	3 (4 %)	15 (22 %)	17 (25 %)	22 (33 %)	8 (12 %)
10.6	Distribuer des rapports d'analyse concis sur les recommandations des groupes de travail à tous les participants avant les réunions du Comité principal.	1 (1 %)	1 (1 %)	3 (4 %)	28 (42 %)	30 (45 %)	4 (6 %)
10.7	Le Comité principal prépare un rapport sur les recommandations qu'il a examinées, accompagné des raisons de l'approbation ou du rejet, et le distribue à tous les participants.	1 (1 %)	0 (0 %)	1 (1 %)	30 (45 %)	32 (48 %)	3 (4 %)
10.8	Distribuer les rapports longtemps avant toutes les réunions.	0 (0 %)	1 (1 %)	4 (6 %)	22 (33 %)	38 (57 %)	2 (3 %)

N.B. :

Le total des pourcentages d'une ligne peut différer de 100% parce que certaines valeurs ont été arrondies.

MODIFICATIONS POSSIBLES - Processus général

N°	QUESTION	RÉPONSES					
		Scores bruts					
		(Scores en pourcentage)					
		Beaucoup moins efficace	Moins efficace	Aussi efficace	Plus efficace	Beaucoup plus efficace	Pas de réponse
11	Les modifications suivantes rendraient-elles le processus du CCFI plus ou moins efficace? Chaque modification devrait être envisagée séparément.						
11.1	Prévoir une période pour	0	4	17	31	11	4

	l'examen des questions techniques pendant les réunions des groupes de travail.	(0 %)	(6 %)	(25 %)	(46 %)	(16 %)	(6 %)
11.2	Tenir des réunions séparées avec les groupes d'intervenants qui représentent des intérêts communs (c.-à-d. les intérêts des consommateurs ou des syndicats) pour obtenir un consensus avant les réunions des groupes de travail.	4 (6 %)	7 (10 %)	18 (27 %)	22 (33 %)	13 (19 %)	3 (4 %)
11.3	Tenir des réunions séparées avec des spécialistes de l'insolvabilité pour discuter des questions de politique générale.	5 (7 %)	8 (12 %)	11 (16 %)	24 (36 %)	16 (24 %)	3 (4 %)
11.4	Tenir des réunions séparées avec des spécialistes de l'insolvabilité pour discuter de la façon de mettre en oeuvre les recommandations de principe.	3 (4 %)	9 (13 %)	12 (18 %)	27 (40 %)	14 (21 %)	2 (3 %)
11.5	Tenir des réunions séparées avec tous les groupes autres que les spécialistes de l'insolvabilité pour discuter des questions de politique générale.	6 (9 %)	10 (15 %)	20 (30 %)	16 (24 %)	12 (18 %)	3 (4 %)
11.6	Tenir certaines réunions dans les régions.	5 (7 %)	4 (6 %)	23 (34 %)	16 (24 %)	14 (21 %)	5 (7 %)
11.7	Offrir de nouvelles possibilités au public de faire connaître son opinion.	3 (4 %)	11 (16 %)	21 (31 %)	19 (28 %)	8 (12 %)	5 (7 %)

N.B. :

Le total des pourcentages d'une ligne peut différer de 100% parce que certaines valeurs ont été arrondies.

PROFIL DES RÉPONDANTS - Temps consacré à l'ensemble du processus du CCFI

Question 13 : Estimez le temps que vous avez consacré à l'ensemble du processus du CCFI, y compris le temps de préparation avant et après les réunions, le temps de déplacement, etc.	
Temps total	RÉPONSES Scores bruts (Scores en pourcentage)
Moins de 40 heures	14 (21 %)
Entre 40 et 80 heures	23 (34 %)
Entre 81 et 160 heures	18 (27 %)
Plus de 160 heures	11 (16 %)
Pas de réponse	1 (1 %)

N.B. :

Le total des pourcentages pourrait différer de 100% parce que certaines valeurs ont été arrondies.

PROFIL DES RÉPONDANTS - Avantages tirés de la participation au processus du CCFI

N°	QUESTION	RÉPONSES					
		Scores bruts (Scores en pourcentage)					
14	Dans quelle mesure vos attentes personnelles ont-elles été satisfaites en ce qui concerne les facteurs suivants?	Beaucoup moins que prévu	Moins que prévu	Tel que prévu	Plus que prévu	Beaucoup plus que prévu	Pas de réponse
14.1	Temps consacré au processus du CCFI.	3 (4 %)	5 (7 %)	43 (64 %)	8 (12 %)	5 (7 %)	3 (4 %)
14.2	Frais engagés pour la participation au processus du CCFI.	3 (4 %)	15 (22 %)	30 (45 %)	5 (7 %)	4 (6 %)	10 (15 %)
14.3	Influence sur la législation gouvernementale en matière d'insolvabilité.	9 (13 %)	11 (16 %)	29 (43 %)	14 (21 %)	1 (1 %)	3 (4 %)
14.4	Nombre de contacts utiles établis avec d'autres intervenants.	6 (9 %)	5 (7 %)	35 (52 %)	17 (25 %)	1 (1 %)	3 (4 %)
14.5	Degré de compréhension des préoccupations des autres participants pendant le processus, après avoir entendu leur point de vue.	0 (0 %)	6 (9 %)	21 (31 %)	35 (52 %)	3 (4 %)	2 (3 %)
14.6	Avantages tirés du temps consacré au processus du CCFI.	2 (3 %)	4 (6 %)	26 (39 %)	30 (45 %)	4 (6 %)	1 (1 %)

N.B. :

Le total des pourcentages pourrait différer de 100% parce que certaines valeurs ont été arrondies.

PROFIL DES RÉPONDANTS - Genre d'organismes représentés

Question 15 : Pendant les consultations du CCFI en 1993-1994, je représentais : (Cochez toutes les cases qui s'appliquent.)	
Genre d'organisme	RÉPONSES Scores bruts
Association	33
Société ou société en nom collectif	4
Gouvernement fédéral	8
Gouvernement provincial	12
Autre	7

N.B. :

12 Les répondants étaient invités à cocher toutes les cases qui s'appliquaient, de sorte que le total des réponses peut être plus élevé que le nombre de personnes qui ont choisi de répondre à la question.

PROFIL DES RÉPONDANTS - Intérêts des associations représentées

Question 16 : Si vous représentez une association pendant les consultations du CCFI en 1993-1994, veuillez indiquer de qui elle défendait les intérêts. (Cochez toutes les cases qui s'appliquent.)	
Intérêts de l'association	RÉPONSES Scores bruts

Avocats	9
Syndics	11
Industrie	13
Consommateurs	7
Créanciers/prêteurs	11
Autre	3
Sans objet	8

N.B. :

Les répondants étaient invités à cocher toutes les cases qui s'appliquaient, de sorte que le total des réponses peut être plus élevé que le nombre de personnes qui ont choisi de répondre à la question.

PROFIL DES RÉPONDANTS - Secteurs d'activité des membres des associations et des entreprises représentées

Question 17 : Si vous représentiez une société, une société en nom collectif ou une association industrielle pendant les consultations du CCFI en 1993-1994, veuillez indiquer le ou les secteurs d'activité de l'entreprise ou des membres de l'association industrielle. (Cochez toutes les cases qui s'appliquent.)	
Secteur d'activité de l'entreprise ou des membres de l'association	RÉPONSES Scores bruts
Service	9
Fabrication	3
Détail/gros	3
Autre(s) secteur(s)	5
Sans objet	12

N.B. :

Les répondants étaient invités à cocher toutes les cases qui s'appliquaient, de sorte que le total des réponses peut être plus élevé que le nombre de personnes qui ont choisi de répondre à la question.

PROFIL DES RÉPONDANTS - Participation future

Question 18 : Je participerais aux prochaines consultations du CCFI d'Industrie Canada.	
Recommandation	RÉPONSES Scores bruts (Scores en pourcentage)
Oui	51 (76 %)
Peut-être	11 (16 %)
Non	3 (4 %)
Pas de réponse	2 (3 %)

N.B. :

Le total des pourcentages pourrait différer de 100% parce que certaines valeurs ont été arrondies.

PROFIL DES RÉPONDANTS - Participation de collègues

Question 19 : Je recommanderais à d'autres personnes de participer aux consultations à venir du CCFI d'Industrie Canada.	
Recommandation	RÉPONSES

	Scores bruts (Scores en pourcentage)
Oui	48 (72 %)
Peut-être	16 (24 %)
Non	1 (1 %)
Pas de réponse	2 (3 %)

N.B. :

Le total des pourcentages pourrait différer de 100% parce que certaines valeurs ont été arrondies.

[Aide](#) [Quoi de neuf](#) [Carte du site](#) [Opinion](#) [Contexte](#) [Haut de la page](#)

Canada
<http://strategis.ic.gc.ca>

Strategis

BUREAU DU
SURINTENDANT DES FAILLITES

Aide

Quoi de neuf

Carte du site

Opinion

Contexte

English

Passer à

⇒ [Menu principal](#)⇒ [Le marché : services, lois et règlements](#)⇒ [Bureau du surintendant des faillites](#)

Auteur - Industrie Canada - Direction générale de la réglementation d'entreprise - Direction de la politique des lois commerciales

Date de diffusion -
1998-03-16**Recherche dans Strategis**

Rapport sur les consultations du Comité consultatif de la faillite et de l'insolvabilité

Appendice C - Analyse par recoupements

Notes concernant l'interprétation

1. On suppose que les répondants sont représentatifs de tous les participants au processus de consultation du CCFI. Par conséquent, les tableaux croisés présentés dans cet appendice représentent les liens qui existent entre les **caractéristiques des participants et leurs opinions sur des questions particulières**. L'appendice B renferme les résultats quantitatifs obtenus pour les questions qui figurent dans ces tableaux.

2. Ces résultats sont fondés sur des tests X^2 . Le test X^2 est utilisé ici pour mesurer la probabilité que les observations (dans le tableau) proviennent d'une population où les caractéristiques des participants et leurs opinions sont **indépendantes**. Lorsque la probabilité p est peu élevée (c.-à-d. $p = 0,05$), on en conclut qu'il existe une relation entre les caractéristiques et les opinions des participants. L'absence de relation entre deux variables sera confirmée par le test X^2 19 fois sur 20 (c.-à-d. la probabilité $p = 0,05$). Plus la valeur de p est petite, plus grande est la probabilité qu'il existe une relation entre deux variables. Toutes les relations présentées dans cet appendice sont statistiquement significatives.

Table des matières

- ❖ [Sommaire](#)
- ❖ [Résumé des recommandations](#)
- ❖ [Introduction](#)
- ❖ [Méthodologie](#)
- ❖ [Constatations](#)
 - ❖ [Profil des répondants](#)
 - ❖ [Avantages d'une participation au processus du CCFI](#)
 - ❖ [Modifications possibles au processus du CCFI](#)
 - ❖ [Évaluation du processus du CCFI de 1993-1994](#)
- ❖ [Conclusions et recommandations](#)

Appendices

- ❖ [Appendice A: Questionnaire d'enquête](#)
- ❖ [Appendice B: Réponses \(scores bruts et pourcentages\) aux questions quantitatives](#)
- ❖ [Appendice C: Analyse par recoupements](#)

a) Membre de plus d'un comité / Temps consacré au processus du CCFI

(Question 1 / Question 13)

Le nombre d'heures qu'un répondant a consacré au processus du CCFI est lié au nombre de comités auxquels il siégeait. Comme prévu, les membres qui ont siégé à plus d'un comité ont consacré plus de temps à l'ensemble du processus du CCFI.

		Membre de plus d'un comité	
		(selon la question 1)	
		Non	Oui
Question 13 : Temps consacré à l'ensemble du processus du CCFI, y compris le temps de préparation avant et après les réunions, le temps de déplacement, etc.	<i>Entre 0 et 80 heures</i>	22 (76 %)	16 (42 %)
	<i>Plus de 80 heures</i>	7 (24 %)	22 (58 %)
$\chi^2 = 7,635$	$p = 0,006$	29 (100 %)	38 (100 %)

b) Membre du Comité principal / Possibilité pour le Comité principal de rejeter les recommandations

(Question 1 / Question 9.5)

Les opinions exprimées par les répondants à la suggestion selon laquelle le Comité principal ne pourrait rejeter la recommandation d'un groupe de travail sont recoupées avec le fait que le répondant était ou n'était pas membre du Comité principal. Les membres du Comité principal se sont fermement opposés à la proposition, tandis que les non-membres l'ont appuyée.

		Membre du Comité principal	
		(selon la question 1)	
		Non	Oui
Question 9.5 : Le Comité principal n'est pas autorisé à rejeter la recommandation d'un groupe de travail après que celui-ci l'a réexaminée.	<i>En faveur</i>	30 (59 %)	3 (19 %)
	<i>Neutre ou pas de réponse</i>	8 (16 %)	2 (12 %)
	<i>Opposé</i>	13 (25 %)	11 (69 %)
$\chi^2 = 10,417$	$p = 0,005$	51 (100 %)	16 (100 %)

c) Représentant du gouvernement / Orientation quant à l'admissibilité des recommandations

(Question 15 / Question 8.4)

L'appui des répondants à une plus grande orientation de la part d'Industrie Canada quant à l'admissibilité des recommandations possibles est recoupé avec le fait que le répondant représentait ou non un gouvernement. La moitié des représentants gouvernementaux ont appuyé une orientation accrue sur ce plan.

		Représentant du gouvernement	
		(selon la question 15)	
		Non	Oui
Question 8.4 : À l'avenir, dans quelle mesure Industrie Canada devrait-il, à votre avis, intervenir en ce qui a trait à l'admissibilité des recommandations possibles.	<i>Intervenir davantage</i>	11 (23 %)	10 (50 %)
	<i>Ne pas intervenir davantage</i>	36 (77 %)	10 (50 %)
$\chi^2 = 4,612$	$p = 0,032$	47 (100 %)	20 (100 %)

d) Membre du Comité principal / Temps consacré à l'examen des questions

(Question 1 / Question 6.2)

L'appui exprimé par les répondants à cet énoncé négatif, à savoir que le processus du CCFI ne réservait pas suffisamment de temps à l'examen des questions, est recoupé avec le fait que le répondant était ou non membre du Comité principal. La moitié des membres du Comité principal ont appuyé l'énoncé, tandis que la majorité des non-membres s'y sont opposés, n'ont pas pris position ou n'ont pas répondu.

		Membre du Comité principal (selon la question 1)	
		Non	Oui
Question 6.2 : Le temps alloué au processus du CCFI n'a pas permis d'aborder les questions.	<i>En faveur</i>	17 (33 %)	8 (50 %)
	<i>Neutre ou pas de réponse</i>	7 (14 %)	5 (31 %)
	<i>Opposé</i>	27 (53 %)	3 (19 %)
$\chi^2 = 6,175$	$p = 0,046$	51 (100 %)	16 (100 %)

e) Membre de plus d'un comité / Temps consacré à l'étude des questions

(Question 1 / Question 6.2)

Le nombre de comités auxquels siégeait un répondant est recoupé avec l'appui accordé à cet énoncé négatif, à savoir que le processus du CCFI n'accordait pas suffisamment de temps à l'examen des questions. Les participants qui n'ont siégé qu'à un comité se sont fermement opposés à cet énoncé.

		Membre de plus d'un comité (selon la question 1)	
		Non	Oui
Question 6.2 : Le temps alloué au processus du CCFI n'a pas permis d'aborder les questions.	<i>En faveur</i>	7 (24 %)	18 (47 %)
	<i>Neutre ou pas de réponse</i>	3 (10 %)	9 (24 %)
	<i>Opposé</i>	19 (66 %)	11 (29 %)
$\chi^2 = 8,925$	$p = 0,012$	29 (100 %)	38 (100 %)

f) Membre du Comité principal / Conférences téléphoniques

(Question 1 / Question 4.6)

La satisfaction exprimée à l'égard des conférences téléphoniques a été mise en relation avec le fait que le répondant était ou non membre du Comité principal. Pour la plupart, les répondants qui ont exprimé leur satisfaction sur ce point n'étaient pas membres du Comité principal. La majorité des membres n'ont pas pris position ou n'ont pas répondu à la question.

Il est à noter que si les conférences téléphoniques ont été utilisées fréquemment par les groupes de travail et les groupes d'étude, le Comité principal n'y a que rarement eu recours.

		Membre du Comité principal (selon la question 1)	
		Non	Oui
Question 4.6 : Quel était votre degré de satisfaction à l'égard des conférences téléphoniques?	<i>Satisfait</i>	21 (41 %)	1 (6 %)
	<i>Neutre ou pas de réponse</i>	20 (39 %)	9 (56 %)
	<i>Insatisfait</i>	10 (20 %)	6 (38 %)
$\chi^2 = 6,974$	$p = 0,031$	51 (100 %)	16 (100 %)

g) Membre d'un gros comité / Conférences téléphoniques

(Question 1 / Question 4.6)

La satisfaction à l'égard des conférences téléphoniques a été recoupée avec le fait que le répondant était ou non membre d'un gros comité (plus de vingt membres). Les personnes qui n'étaient pas membres d'un gros comité ont clairement exprimées leur satisfaction à l'égard des conférences téléphoniques. La majorité des répondants qui étaient membres d'un tel comité ont adopté une position neutre ou n'ont pas répondu à la question, tandis qu'un tiers des répondants ont exprimé leur insatisfaction.

		Membre d'un gros comité	
		(selon la question 1)	
		Non	Oui
Question 4.6 : Quel était votre degré de satisfaction à l'égard des conférences téléphoniques?	<i>Satisfait</i>	17 (65 %)	5 (12 %)
	<i>Neutre ou pas de réponse</i>	7 (27 %)	22 (54 %)
	<i>Insatisfait</i>	2 (8 %)	14 (34 %)
$\chi^2 = 20,998$	$p = 0,001$	26 (100 %)	41 (100 %)

h) Membre d'un gros groupe de travail / Conférences téléphoniques

(Question 1 / Question 4.6)

La satisfaction à l'égard des conférences téléphoniques a été recoupée avec le fait que le répondant était ou non membre d'un gros groupe de travail (plus de vingt membres). Les personnes qui n'étaient pas membres d'un gros groupe de travail ont clairement exprimé leur satisfaction à l'égard des conférences téléphoniques. La majorité des répondants qui étaient membres d'un tel groupe de travail ont adopté une position neutre ou n'ont pas répondu à la question, tandis qu'un tiers des répondants ont exprimé leur insatisfaction.

		Membre d'un gros groupe de travail	
		(selon la question 1)	
		Non*	Oui*
Question 4.6 : Quel était votre degré de satisfaction à l'égard des conférences téléphoniques?	<i>Satisfait</i>	17 (57 %)	5 (14 %)
	<i>Neutre ou pas de réponse</i>	11 (37 %)	18 (49 %)
	<i>Insatisfait</i>	2 (7 %)	14 (38 %)
$\chi^2 = 16,686$	$p = 0,001$	30 (100 %)*	37 (100 %)*

*Le total diffère de 100 % parce que certaines valeurs ont été arrondies.

i) Membre du Comité principal / Contribution des groupes d'intervenants

(Question 1 / Question 2.4)

L'appui exprimé par les répondants à cet énoncé **négligeant**, à savoir que la contribution des groupes d'intervenants a été limitée par le temps, a été recoupé avec le fait que le répondant était ou non membres du Comité principal. Les membres du Comité principal ont fermement appuyé l'énoncé. La plupart des répondants qui se sont opposés à cet énoncé n'étaient pas membres du Comité principal.

		Membre du Comité principal	
		(selon la question 1)	
		Non*	Oui
Question 2.4 : La contribution des groupes d'intervenants était	<i>En faveur</i>	14 (27 %)	10 (63 %)

limitée par le temps.	<i>Neutre ou pas de réponse</i>	13 (25 %)	5 (31 %)
	<i>Opposé</i>	24 (47 %)	1 (6 %)
$\chi^2 = 9,763$	$p = 0,008$	51 (100 %)*	16 (100 %)

*Le total diffère de 100 % parce que certaines valeurs ont été arrondies.

[Aide](#) [Quoi de neuf](#) [Carte du site](#) [Opinion](#) [Contexte](#) [Haut de la page](#)

Canada
http://strategis.ic.gc.ca

Strategis		OFFICE OF THE SUPERINTENDENT OF BANKRUPTCY		
		Help	What's New	Site Map
GO TO		Feedback	About Us	Français
		Search : Strategis		

⇒ [Main Menu](#)

⇒ [The Marketplace: Services, Laws and Regulations](#)

Office of the Superintendent of Bankruptcy

Canadian Insolvency Service



[About OSB](#)

[Contact Us](#)

[What's New?](#)

[News Releases](#)

The *Office of the Superintendent of Bankruptcy* helps to ensure that estates in bankruptcy, commercial re-organizations, consumer proposals and receiverships are administered in a fair and orderly manner.

- [Are you year 2000 ready?](#)
- [Bankruptcy and Insolvency Act, Rules and Regulations](#)
- [Bankruptcy Statistics](#)
- [Insolvency Name Search](#) NEW
- [Dealing with Debt: A Consumer's Guide](#)
- [Report on the Bankruptcy and Insolvency Committee Consultation](#)

[Help](#) [What's New](#) [Sitemap](#) [Feedback](#) [About Us](#) [Français](#) [Top of Page](#)

Canada
http://strategis.ic.gc.ca